

Le Contrat Éducation Environnement Lozère (CÉEL)

*Un outil départemental de soutien
au montage de projets en Éducation à l'Environnement et
au Développement Durable (EEDD) dont la pérennisation
est remise en question...*



CC by Solenne Cardine



**Agathe Meunier
Nicolas Parlange
Solenne Cardine**

Sommaire

INTRODUCTION	1
1.Le Réel 48, une association ancrée sur le territoire lozérien.....	2
1.1.Présentation de l'association.....	2
1.2.Missions et objectifs.....	2
2.Le CÉEL : un dispositif à l'échelle départementale.....	3
2.1.Diagnostic, situation de la commande.....	3
2.2.Explicitation des problèmes	3
a)Méconnaissance du dispositif par les porteurs de projets et difficultés techniques et administratives	3
b)Diminution des subventions allouées au CÉEL.....	4
c)Stagnation de la dynamique partenariale et territoriale	5
2.3.Identification des acteurs du territoire concernés par le projet	6
3.Un projet, une démarche de travail particulière.....	8
3.1.Notre démarche de mise en projet.....	8
a)La phase de lancement du projet : la Commission Technique du 05/11/13.....	8
b)Notre place au sein du projet	9
c)Notre vision du projet.....	9
d)L'intérêt pour le Réel 48.....	9
3.2.Notre arbre à objectifs (cf annexe 9').....	10
a)Explicitation des objectifs	10
Axe 1 : Une étude est menée et des propositions d'amélioration sont définies :.....	10
Axe 2 : Les représentations des différents acteurs de l'EEDD concernés sont recueillies et des partenariats sont envisagés.....	11
3.3.Notre méthode	11
a)La mise en place d'un travail collaboratif et coopératif.....	11
b)Focus sur les principales personnes ressources rencontrées.....	12
c)Les différentes enquêtes effectuées	13
3.4.Les questionnements.....	14
4.Analyse et résultats.....	15
4.1.Synthèse des tableaux de l'évolution du CÉEL.....	15

4.2.Synthèse des résultats des questionnaires	16
a)Les enquêtés ayant connaissance du CÉEL.....	16
b)Les enquêtés n'ayant pas connaissance du CÉEL.....	18
4.3.Bilan récapitulatif du CÉEL.....	19
a)Les Atouts du dispositif	19
b)Les freins du dispositif	19
5.Pistes d'améliorations envisageables.....	20
5.1.Préconisations et perspectives d'amélioration.....	20
5.2.Propositions de partenaires.....	21
6.Analyse de la démarche de travail et enseignements retirés.....	22
6.1.Les difficultés rencontrées	22
6.2.Les apports professionnels.....	22
6.3.Et si c'était à refaire ?.....	23
6.4.Partie personnelle.....	24
CONCLUSION	26

Remerciements

Nous tenons tout particulièrement à remercier notre commanditaire, M. Olivier Kania du Réseau d'Éducation à l'Environnement de la Lozère (RéeL 48). Il a su nous accompagner tout au long de notre démarche et nous indiquer des pistes de réflexion judicieuses.

Un grand merci également à notre tuteur pédagogique à Supagro Florac, M. Loïc Braïda pour son aide et son soutien.

Des remerciements spéciaux à M. Christophe Parayre, Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) de la Lozère, que nous avons vraiment sollicité au cours de ce projet. Cet interlocuteur nous a été d'une aide précieuse. Notamment concernant le rôle d'intermédiaire qu'il a joué auprès de Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Nous lui présentons donc nos remerciements sincères.

Merci aussi pour leur disponibilité à : M. Philippe Cogoluègues, Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription de Mende ; M. Jean-Paul Larue, IEN de la circonscription de Florac ; M. Philippe Godé CP de la circonscription de Florac ; Mme Marie-Hélène Gravier, chargée de mission accueil et sensibilisation au Parc National des Cévennes ; Mme Florence Thorez, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre et chargée de mission au service éducatif du GRAINE Languedoc -Roussillon ; Mme Claire Guillaud, directrice du foyer rural de Florac ; Mme Martine Thomas, responsable politique de jeunesse et d'éducation populaire et des Accueils Collectifs de Mineurs à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP); M. Alain Jacquet, chargé de mission pour la culture artistique et scientifique et Cécile de Radio Bartas.

Enfin, nous souhaitons remercier les enseignants et professeurs des écoles qui ont bien voulu répondre à nos enquêtes.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement sept "Projet tuteuré" de la licence professionnelle Coordination de projets en Éducation à l'Environnement, au Développement Durable et à la mise en Réseau (CEEDDR), nous sommes tenus de répondre à une commande émanant de professionnels du domaine de l'EEDD.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés auprès de M. Olivier Kania, coordinateur du Réel 48, à travailler sur l'analyse du dispositif départemental d'aide aux projets et aux animations d'EEDD, porté par le Conseil général de la Lozère : **le CÉEL** (cf annexe 1 présentation CÉEL 2013).

Ce dispositif permet de soutenir des projets d'EEDD portés par des écoles primaires et maternelles, des collèges et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du département de la Lozère. Pour ce faire le remplissage d'un dossier spécifique est nécessaire (cf annexes 2 et 3 demande d'aide scolaire/demande d'aide ALSH). Le CÉEL vise ainsi à promouvoir la réalisation de projets d'EEDD en instaurant notamment une dynamique territoriale grâce aux partenariats formés entre les établissements scolaires et les associations et instances à visée environnementale. Il permet également de mener progressivement les porteurs de projets à l'autonomie dans la mise en place même de ces projets.

Ce dispositif apporte de ce fait un accompagnement technique, pédagogique et financier aux porteurs de projets. Il est dirigé par une commission technique qui valide les projets après examen. Celle-ci accorde les financements en fonction des finalités et modalités pédagogiques définies par les porteurs de projets ainsi que de la cohérence entre les projets proposés et les structures porteuses (cf annexe 4 conditions versement CEEL).

La valorisation des différents projets subventionnés et réalisés se concrétise par l'organisation de la Journée Départementale d'Éducation à l'Environnement (cf annexe 5 invitation JDEE) pendant l'été.

Notre mission consistait à étudier et analyser le dispositif CÉEL sur le territoire afin d'y apporter par la suite des pistes d'améliorations et des préconisations. Cette étude donnera matière à réflexion à la commission technique quant à l'avenir de ce dispositif.



1. Le Réel 48, une association ancrée sur le territoire lozérien

1.1. Présentation de l'association

Le Réel 48 est la structure porteuse de notre projet.

Cette association siège actuellement à Florac, sous-préfecture du département de la Lozère.

Le Réel 48 est une association loi 1901 créée en mars 2000 qui vise à mettre en réseau les divers acteurs EEDD présents sur le territoire et ainsi dynamiser la mise en place de projets d'EEDD. Le Réel assure la concertation et entre les associations EEDD du territoire.

Ce réseau est composé d'une soixantaine de membres rassemblant principalement des associations, mais aussi des services de l'État, des organismes publics, des établissements scolaires, des collectivités locales, des entreprises, des individuels et des bénévoles. Chacun apporte ses compétences et ses valeurs dans un esprit coopératif et de partage, permettant de construire dans la durée le projet associatif du Réel.

Le Réel est piloté par un Conseil d'Administration comptant une quinzaine de membres et un bureau (Président, Trésorier, Secrétaire) qui se réunissent tous les mois. Chaque année, une Assemblée Générale fait un bilan de l'année écoulée et définit les orientations envisagées pour l'année suivante.

Trois salariés assurent les missions de la structure :

- Sandrine Cendrier et Olivier Kania coordonnent et co-dirigent l'association.
- Laurane Manas est chargée de la coordination des projets pédagogiques et de la vie associative.

1.2. Missions et objectifs

Les principales missions du Réel 48 sont :

- la mutualisation des expériences et des savoirs
- la mise à disposition de ressources pédagogiques
- la coordination de programmes éducatifs
- l'accompagnement et la représentation des porteurs de projets d'EEDD
- la diffusion de l'information en éducation à l'environnement.

À travers les différentes missions qu'il réalise sur l'ensemble du territoire lozérien, le



Réel s'est donc progressivement constitué un large réseau de partenaires. L'un d'entre eux est le Conseil Général (CG) qui va nous intéresser tout particulièrement dans cette étude. En effet, le Réel fait partie de la commission technique du CÉEL, un dispositif porté par le CG. Dans ce cadre sa mission s'articule autour des accompagnements au montage de projets, et dans le suivi administratif du dispositif.

2. Le CÉEL : un dispositif à l'échelle départementale

2.1. Diagnostic, situation de la commande

Le dispositif CÉEL entre dans sa 11^{ème} année de fonctionnement, ce qui signifie qu'il vient de fêter ses 10 ans en 2013. Pour cette occasion, le Réel 48 a souhaité mener une étude sur l'efficacité de ce dispositif, notamment parce que les subventions étatiques subissent cette année une baisse drastique due à la conjoncture économique.

La particularité de ce dispositif est qu'il fait intervenir un grand nombre d'acteurs sur le territoire de la Lozère et qu'il existe des interconnexions constantes et complexes entre ces derniers. Il s'agira donc ici de tenter de « démêler les nœuds » en distinguant d'une part les enjeux relatifs à la commande et d'autre part les différents acteurs du territoire, leurs rôles et leurs places au sein du CÉEL.

L'idée sera donc ici d'identifier les différents problèmes posés par cette commande afin de pouvoir par la suite mettre en place une stratégie d'étude et définir les objectifs pour mener cette dernière de la manière la plus judicieuse possible.

- Arbre à problèmes (cf annexe 5' arbre à problèmes)

2.2. Explicitation des problèmes

a) Méconnaissance du dispositif par les porteurs de projets et difficultés techniques et administratives

Deux modalités inhérentes au dispositif qui lui font défaut sont: les démarches financière et administratives. En effet, bien qu'il existe un guide de remplissage du dossier, les différentes démarches administratives qu'il nécessite implique de fortes contraintes pour les porteurs de projets et ce notamment au niveau du temps de préparation des séances.

Deux commissions techniques ont lieu durant l'année afin de gérer au mieux cette contrainte. Cependant, cela implique également pour les porteurs de projets de mettre sur papier leur futur projet à l'avance, y joindre les devis des intervenants extérieurs, le nombre de séances prévues, le prix du petit matériel, afin qu'il puisse par la suite être (ou non) validés par la commission technique.



Il est aussi important de spécifier que le Réel 48 accompagne les porteurs de projets qui le souhaitent dans leurs démarches administratives. Par ailleurs, le nombre important de ces derniers et leur mitage territorial implique des difficultés dans la mise en place d'un accompagnement complet.

Enfin, de par son ancienneté, ce dispositif est utilisé en grande partie par des personnes habituées à son mode de fonctionnement. En effet, les porteurs de projets qui utilisent le CÉEL depuis plusieurs années sont de plus en plus autonomes dans le montage du dossier. Mais les nouveaux utilisateurs rencontrent souvent de nombreuses difficultés pour comprendre le mode de fonctionnement du dispositif et abandonnent parfois, par manque de temps, de motivation ou d'accompagnement.

Un autre point qui fait défaut au dispositif est le manque de connaissance par les porteurs de projets des acteurs de l'EEDD de leur territoire ainsi qu'un aperçu des différents projets menés, pour avoir des exemples à suivre ou trouver des sources d'inspiration pour monter leurs projets. Il est vrai que les porteurs de projets n'ont pas forcément les compétences en matière d'éducation à l'environnement.

b) Diminution des subventions allouées au CÉEL

Depuis sa création, le CÉEL a vu son budget diminuer peu à peu. Cela est dû à plusieurs facteurs :

D'une part à cause de la conjoncture économique actuelle. En effet, comme nous pouvons le constater dans les médias, le volume des subventions attribuées par l'État aux différentes collectivités territoriales est en forte diminution. Cette année 2014 est donc particulièrement complexe à étudier car les budgets prévisionnels n'ont pas encore été votés et le montant de la subvention accordée au CÉEL est toujours incertain.

Il est aussi à noter que depuis sa création en 2003, le budget est passé de 27 000 € à 14 000 € en 2012. Cela implique donc une sélection plus pointue des différents projets, d'où l'importance de l'accompagnement des porteurs de projets afin que les modalités pédagogiques soient les plus pertinentes possibles.

De plus, la commission a lieu deux fois par an, et ce pour plusieurs raisons :

Premièrement car les budgets sont attribués et votés sur l'année civile alors que les projets organisés par les porteurs de projets le sont sur l'année scolaire ce qui pose quelques soucis organisationnels. En effet, environ la moitié des projets sont validés lors de la première commission en octobre/novembre. Le budget est donc divisé par deux lors de la deuxième commission en mars/avril. Cela entraîne donc quelques complications car certains porteurs de projets commencent leur projet sans savoir s'ils obtiendront l'aide financière pour le réaliser. Les deux commissions permettent donc de traiter l'ensemble des projets, mais avec un décalage dans le temps et une sélection contrainte par la



diminution des subventions.

Le dernier facteur important est la concurrence indirecte entre les porteurs de projets. Effectivement, la restriction financière impose une sélection des projets selon leurs finalités, leur visées pédagogiques, l'implication des porteurs de projets et la précision technique du déroulement des différentes séances. Les projets rejetés ou reconduits n'encouragent donc pas les porteurs de projets à renouveler le travail.

Il est donc possible de constater ici que le financement est à l'origine de nombreux soucis de gestion et d'organisation du dispositif CÉEL et qu'il est aussi indirectement un facteur de sélection des projets.

Il est aussi important de spécifier que chaque année une partie du budget est consacrée à l'organisation de la JDEE.

c) Stagnation de la dynamique partenariale et territoriale

Il est indéniable que le dispositif CÉEL fait intervenir un grand nombre d'acteurs sur le territoire lozérien. Cependant, seule la commission technique dispose d'un pouvoir de décision sur les projets. Cette dernière est composée de représentants du Conseil Général (CG), de l'éducation nationale (EN) et du Réel 48.

Nous pouvons donc constater ici la présence d'une majorité de partenaires institutionnels. Cela n'a de manière objective aucun impact négatif direct sur les projets mais implique quelques complications indirectes pour les porteurs de projets.

Premièrement, en ce qui concerne les intervenants extérieurs dans les séances d'animation, il est nécessaire que ces derniers disposent d'un agrément EN pour pouvoir effectuer des animations auprès du public scolaire. Cela représente un frein important quand on sait que de nombreuses associations et professionnels de l'EEDD ne disposent pas forcément de cet agrément. Les porteurs de projets doivent donc s'assurer impérativement de la qualité des interventions et des compétences des intervenants.

Deuxièmement, un second frein concerne l'accompagnement. Bien que le Réel 48 accompagne au maximum les porteurs de projets, ce dernier n'a ni le temps ni les ressources nécessaires pour pouvoir accompagner l'ensemble des porteurs de projets sur le territoire.

Troisièmement, la dynamique territoriale n'est pas particulièrement encouragée car hormis le Réel, aucun responsable d'association ou de représentant d'animateur n'est présent au sein de la commission. Or la décision devrait également leur incomber puisqu'ils font partie intégrante des projets mis en place. Or, ils ont moins la possibilité de faire remonter les informations importantes de fonctionnement ou d'organisation en ce qui les concerne. De ce fait, les problèmes rencontrés restent en suspend et tardent à être résolus.

Bien que le CÉEL permette de favoriser l'économie des associative, ces structures



ne sont donc peut être pas assez mises en avant dans la gestion et le suivi des projets.

Quatrièmement, il est difficile d'avoir une vision globale de l'organisation, de la gestion et des différents acteurs sur l'ensemble du territoire lozérien. En effet, le plus souvent les porteurs de projets font intervenir des animateurs de « proximité ». Bien que cela développe un réseau local, ce dernier peut ne pas être en adéquation avec les évolutions de la politique environnementale départementale. De plus, les divers changements liés aux programmes et à la réforme des rythmes scolaires soulèvent de nouvelles contraintes, notamment en ce qui concerne le temps et les activités périscolaires. Une concertation et une meilleure communication entre les acteurs liés aux projets est donc indispensable.

2.3. Identification des acteurs du territoire concernés par le projet

→ L'Éducation Nationale (EN)

L'EN est au cœur de ce dispositif. En effet, le CÉEL est à destination des enseignants et des ALSH du département. L'EN est donc fortement impliquée à travers les inspecteurs académiques et les conseillers pédagogiques. C'est aussi elle qui décide des évolutions des programmes et des rythmes scolaires et qui définit les objectifs pédagogiques institutionnels.

Schéma de l'organisation de l'Éducation Nationale et liens avec le secteur associatif de l'EEDD

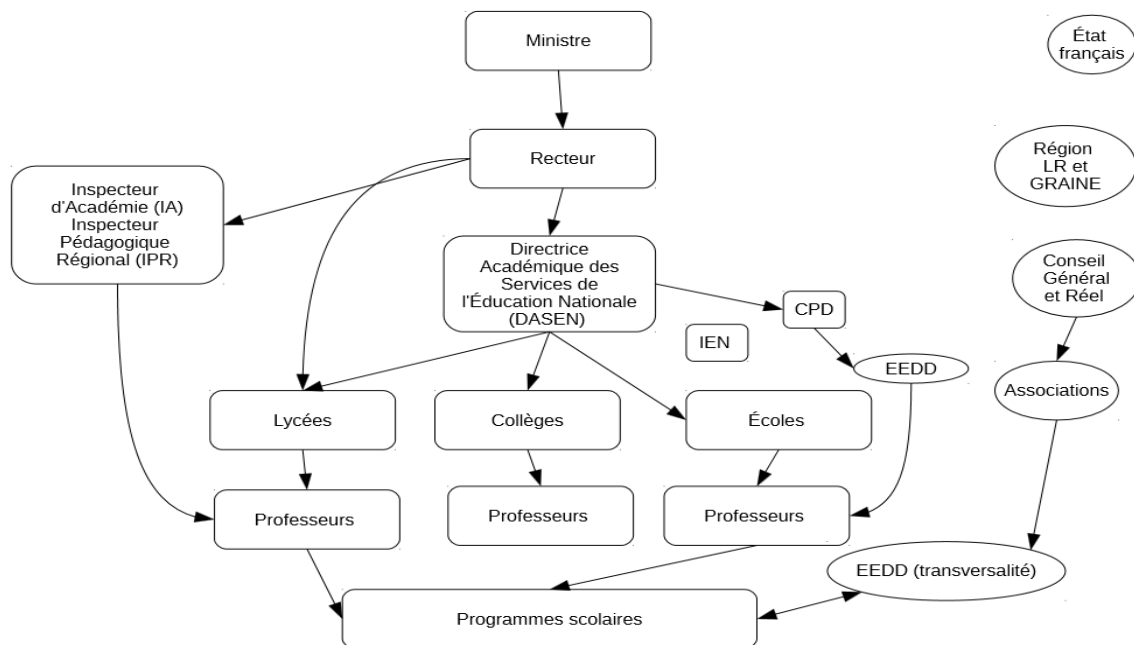


Illustration 1: Schéma réalisé par les étudiants du projet tuteuré

→ Le Conseil Général (CG)

Le CG est le porteur de ce dispositif. En effet c'est lui qui finance intégralement le CÉEL. Sa particularité est qu'il permet aux écoles et ALSH de bénéficier également de cette subvention. Le CG ne possédant dans l'absolu que la compétence collèges. C'est donc un dispositif très important qui implique un engagement et une volonté politique départementale forte concernant l'éducation à l'environnement sur le territoire.

→ Les enseignants et professeurs des écoles

Les enseignants représentent un maillon important du dispositif. En effet, c'est eux qui sont à l'origine des projets, qui font les démarches administratives, pédagogiques et financières. C'est pourquoi ces derniers doivent impérativement fournir les justificatifs des devis d'intervenants extérieurs et du petit matériel. Mais aussi le détail de chaque intervention, les finalités pédagogiques, l'implication du professeur, le nombre d'élèves ou de classes concernées par le projet. Il est à noter que les professeurs montent le projet hors temps scolaire. Cela fait donc aussi appel à l'implication et aux connaissances personnelles de chaque enseignant concernant l'éducation à l'environnement.

→ Les jeunes à travers les projets portés

Le dispositif est en fait destiné aux jeunes. C'est une manière de pouvoir leur enseigner l'éducation relative à l'environnement, mais aussi de diversifier les modes d'apprentissages et les approches pédagogiques. La JDEE permet aussi aux jeunes de se retrouver avec d'autres groupes et de pouvoir échanger sur des expériences vécues et avoir un regard sur les autres projets en lien avec l'environnement en Lozère. Que se soit sur le temps scolaire ou périscolaire, l'objectif premier de ce dispositif est avant tout de permettre aux jeunes de mieux comprendre l'environnement et la manière de l'appréhender.

→ Le Réel 48

Le réel 48 possède un rôle particulier. En effet, c'est un maillon très important car il permet de faire le lien entre les différents acteurs liés au projet. C'est aussi la raison pour laquelle la commande émane du Réel puisqu'il représente d'une part l'acteur le plus à même de nous diriger vers des personnes ressources et d'autre part c'est une entité forte en ce qui concerne le domaine de l'EEDD et de la coordination. C'est pourquoi cette association était à même de proposer un projet tuteuré en totale adéquation avec notre formation et les finalités de la licence.

→ La commande proposée par Olivier Kania consistait donc à analyser le CÉEL et de proposer des pistes d'améliorations.



3. Un projet, une démarche de travail particulière

3.1. Notre démarche de mise en projet

a) La phase de lancement du projet : la Commission Technique du 05/11/13

Après avoir rencontré notre commanditaire, M. Kania (coordinateur du Réel 48), nous avons reformulé la commande (cf annexe 6 commande reel) qu'il nous a été confiée. Lors de cette rencontre, nous avons été informé de la réunion de la commission technique du CÉEL du cinq novembre 2013. Afin de nous approprier le contexte de notre projet tuteuré, nous avons décidé avec notre commanditaire d'assister à cette commission technique en tant d'observateurs (cf annexe 7 compte-rendu chronologique 2#).

La commission technique du CÉEL se compose de différents partenaires représentés par les personnes suivantes présentes lors de la réunion :

- Pour le Conseil Général de la Lozère : Martine Alméras , Emmanuelle Palanque et Isabelle Darnas.
- Pour l'Inspection de l'Éducation Nationale / la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN):
 - Philippe Cogoluègues, Inspecteur de l'Éducation Nationale circonscription de Mende
 - Claude Anackiewicz, Conseiller Pédagogique de la Circonscription (CPC) de Marvejols en Éducation Physique et Sportive (EPS)
 - Christophe Parayre (CPD EEDD-EPS 1er degré)
 - Alain Jacquet (chargé de mission pour la culture artistique et scientifique, Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'action Culturelle (DAAC) rectorat)
- Pour la DDCSPP : Martine Thomas (responsable politique de jeunesse et d'éducation populaire et des ACM)
- Pour le Réel 48 : Olivier Kania (coordonnateur)

Ce sont les membres de cette commission qui prennent la décision quant à l'attribution des subventions des projets EEDD déposés par les établissements scolaires et ALSH. Pour ce faire, ils étudient l'ensemble des projets proposés (cf annexe 8 synthèse CEEL 5 novembre 2013 et 8' avis CT CEEL 5 novembre 2013). Les membres de la commission technique du CÉEL se réunissent deux fois par an : début octobre et fin mars. Ces réunions décisionnelles sont cependant relativement difficiles à mener puisque les



acteurs travaillent selon des logiques temporelles différentes.

En assistant à la réunion, nous avons eu une première approche du dispositif qui a constitué pour notre groupe le point de départ de notre étude. Cette commission technique nous a permis d'établir nos premiers contacts avec les acteurs et personnes ressources liées au projets.

b) Notre place au sein du projet

- Notre reformulation de la commande (cf annexe 9 reformulation commande)

Afin de comprendre au mieux la mission qui nous a été confiée par le Réel 48, nous avons reformulé la commande. Cette reformulation a été approuvée par notre commanditaire et notre tuteur pédagogique, afin que les différentes missions et actions envisagées soient claires pour tous.

c) Notre vision du projet

En tant qu'étudiants, le projet tuteuré représente un exercice pédagogique très professionnalisant. En effet, il nous permet d'être réellement confrontés au monde professionnel et c'est une occasion de rencontrer un nombre important d'acteurs. Il nous apporte une vision globale des moyens nécessaires à la mise en place et au fonctionnement d'un projet particulier. À travers ce projet tuteuré, nous avons pu étudier un dispositif départemental dans son ensemble et développer une méthodologie de projet cohérente.

Notre mission nous confère donc une approche "méta" puisqu'elle aborde des enjeux territoriaux importants qui se jouent autant pour les porteurs de projets en EEDD que pour les acteurs institutionnels. De notre point de vue, les conclusions de l'étude que nous menons devraient permettre aux membres de la commission d'être éclairés sur les avantages et inconvénients du dispositif. Cela pourrait les orienter concernant la redéfinition des critères et du fonctionnement du CÉEL.

d) L'intérêt pour le Réel 48

Notre étude permet d'établir une analyse du dispositif après dix années d'existence sur le département de la Lozère. Elle représente également un moyen d'identifier les freins et les leviers relatifs à la mise en place de projets d'EEDD sur le territoire. Enfin, le recueil des témoignages des différentes personnes est indispensable pour comprendre les logiques d'acteurs en place. Ce présent rapport permettra donc au Réel 48 de mieux appréhender la vision des acteurs rencontrés et l'utilisation du dispositif par les porteurs de projets.



3.2. Notre arbre à objectifs (cf annexe 9')

a) Explicitation des objectifs

L'enjeu ou l'objectif principal de ce projet tuteuré est de mener une étude sur le CÉEL et proposer des pistes d'améliorations ou de préconisations en vue de permettre à la commission technique de prendre les meilleures décisions pour l'avenir du dispositif.

Pour ce faire, nous avons défini deux objectifs à long terme :

- Améliorer et développer la communication et l'accompagnement des porteurs de projet.
- Identifier les différentes représentations du CÉEL par les acteurs de l'EEDD, dynamiser les démarches territoriales et rechercher des partenaires potentiels.

Ces objectifs se déclinent en objectifs spécifiques nous permettant de définir les actions à mener pour répondre à la commande de manière cohérente et méthodologique. Ces derniers sont donc organisés autour de deux grands axes opérationnels :

Axe 1 : Une étude est menée et des propositions d'amélioration sont définies :

1. Notre premier travail consistera donc à rencontrer les différents acteurs du dispositif (enseignants, professeurs et membres de la commission). L'idée sera ici dans un premier temps de repérer le mode de fonctionnement du CÉEL, sa gestion et son organisation ainsi que l'identification des personnes ressources. Dans un second temps, nous nous intéresserons à son utilisation par les porteurs de projets et leur manière de l'appréhender.

2. Ensuite nous élaborerons un questionnaire à destination des porteurs de projets. Ce dernier nous permettra d'obtenir un retour de leurs expériences. Ne disposant que d'un temps limité pour effectuer cette étude nous ne pouvons pas interroger en entretien chaque porteur de projet du département, d'où l'intérêt du questionnaire. Cela nous permettra d'avoir le maximum de retours afin de proposer par la suite des pistes d'améliorations en accord avec les attentes et les besoins des porteurs de projets.

3. Arrive ensuite l'analyse du CÉEL depuis sa création. L'idée ici sera de confronter les différents retours d'enquêtes et de les mettre en regard face à l'évolution du dispositif. Nous pourrons ainsi analyser de la manière la plus objective possible le mode de fonctionnement du CÉEL (ses limites et ses atouts).

4. Pour finir nous émettrons des pistes d'évolutions et des propositions d'améliorations envisageables pour l'avenir. Ces différentes propositions serviront de base de réflexion pour la commission technique, qui décidera ensuite des actions à mener ou non.



Axe 2 : Les représentations des différents acteurs de l'EEDD concernés sont recueillies et des partenariats sont envisagés.

1. Comme pour le premier axe, nous débuterons par des entretiens avec des acteurs du domaine de l'EEDD, mais qui ne sont actuellement pas directement impliqués dans le CÉEL. L'idée ici est de comprendre les différentes logiques d'acteurs sur le territoire, quels autres dispositifs existent, quel est leur rôle et leur implication dans les réseaux d'éducation à l'environnement, leur missions...etc. Mais aussi leur connaissance et vision du CÉEL.

2. Une seconde étape visera à identifier parmi ces acteurs lesquels pourraient être les partenaires potentiels du dispositif sur le plan technique, pédagogique mais aussi et surtout financier. Cela passe donc automatiquement par des entretiens téléphoniques ou en direct avec les personnes concernées.

3. Enfin la dernière étape visera à proposer des pistes de partenariats envisageables pour l'avenir du CÉEL.

3.3. Notre méthode

Afin d'être le plus efficace possible dans notre étude du dispositif, nous avons mis au point une méthode de travail particulière.

L'élaboration d'un rétro-planning (cf annexe 10 chronogramme d'activités)

Tout d'abord, il nous a paru logique de définir ce que nous allions mettre en place dans le déroulement de notre projet. Un chronogramme d'activités était donc tout indiqué. Il s'agissait de planifier les grandes orientations de travail de notre groupe.

a) La mise en place d'un travail collaboratif et coopératif

Afin de faciliter notre travail en groupe nous avons fait le choix d'utiliser l'outil collaboratif qu'est le Google Drive. Cela nous a permis de mettre en place "un carnet de bord informatique", modifiable à distance et n'importe quand par chacun d'entre nous. Cela nous a permis de communiquer plus facilement entre nous et nous de procurer un certain professionnalisme quant à nos relations avec nos différents interlocuteurs et personnes ressources.

De plus, nous avons décidé d'ouvrir notre Google Drive à notre tuteur pédagogique et notre commanditaire afin de leur donner de la visibilité sur nos travaux et avancements et d'être conseillés et appuyés pédagogiquement et professionnellement. Ces derniers nous ont ainsi apporté des compléments d'informations ou conseils tout long de la réalisation de notre projet tuteuré.



b) Focus sur les principales personnes ressources rencontrées

Tout au long de notre étude nous avons été amenés à rencontrer de nombreuses personnes :

Olivier Kania représente pour nous une personne ressource de premier plan. En effet, nous l'avons sollicité et rencontré à plusieurs reprises lors de notre étude afin d'avoir des informations et échanger sur le CÉEL.

Loïc Braïda nous a aussi été d'un grand secours : nous nous sommes souvent tournés vers lui, notamment lors de la réalisation du questionnaire. Il a su nous conseiller et nous donner des pistes pour améliorer notre outil.

Deux acteurs que nous avons rencontrés sortent réellement du lot et représentent à nos yeux des personnes ressources dans le sens où elles nous ont vraiment apporté une aide indispensable dans la réalisation de notre projet.

Christophe Parayre, Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) de la Lozère (cf annexe 7 compte-rendu chronologique 3#) a joué un rôle important dans notre étude du dispositif CÉEL. Il a représenté pour nous un interlocuteur essentiel auprès de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Effectivement, nous avons eu besoin de l'aval de cette dernière (cf annexe 10' lettre autorisation DASEN) pour diffuser notre questionnaire. Il était donc indispensable qu'elle ait un regard sur nos travaux. Lors de notre entretien avec M. Parayre, nous avons pu modifier, améliorer et adapter notre questionnaire. Il nous a également prodigué de nombreux conseils quant à l'écriture des mails à l'attention des directeurs des écoles du département. D'autre part, il nous a également transmis les listes de diffusion des directeurs des écoles de toutes écoles du territoire.

Philippe Cogoluègues est l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription de Mende (cf annexe 7 compte-rendu chronologique 4#). Anciennement président du Réel 48, il a pu témoigner de l'historique du dispositif. Grâce à lui nous avons mieux compris l'ancrage et le fonctionnement du dispositif sur le territoire. M. Cogoluègues a aussi représenté pour nous un élément moteur en nous incitant à réaliser des recherches de nouveaux financements et partenariats permettant de favoriser la pérennité du dispositif CÉEL. Il nous a ainsi fourni de nombreuses pistes de réflexion. En outre, il a pu nous soutenir pour la rédaction de notre lettre à l'attention de Madame la DASEN.



c) Les différentes enquêtes effectuées

➤ **Le choix d'un questionnaire**

Nous avons fait le choix de créer un questionnaire à l'attention de tous les porteurs de projets du département de la Lozère. Cet outil avait pour but de recenser les attentes et les besoins des utilisateurs du dispositif ainsi que leurs difficultés et leurs suggestions d'améliorations. Il nous a aussi éclairé sur les raisons potentielles pour lesquels les porteurs de projets d'EEDD n'utilisaient pas le CÉEL.

Il a représenté un moyen simple et pratique de collecter des informations. Nous avons pris la décision de réaliser ce questionnaire sous format numérique, c'est à dire à remplir en ligne grâce à un google formulaire. Nous étions cependant particulièrement conscients de la principale difficulté que présentait le questionnaire en terme de mobilisation des acteurs.

➤ **L'élaboration du questionnaire**

Tout d'abord, nous avons émis une réflexion quant au type de questions à poser. Par la suite nous avons créé le questionnaire. Nous avons souhaité recueillir divers avis sur notre questionnaire et nous l'avons donc partagé avec notre tuteur pédagogique et notre tuteur professionnel. Après s'être concertés, renseignés auprès de nos personnes ressources mais surtout après avoir reçu l'accord de la DASEN confirmant et légitimant notre action, nous avons pu envoyer nos questionnaires.

➤ **Le questionnaire en soi (cf annexe 11 questionnaire)**

Ce questionnaire été composé de 30 questions qui permettaient de savoir si les personnes interrogées avaient connaissance du dispositif CÉEL ou non ; mais aussi la place de l'EEDD dans leur établissement, leur classe, leurs connaissance des acteurs et des autres projets EEDD sur le territoire, leur souhait d'être plus accompagnés dans le montage de projet ...

Le questionnaire constitue aussi un moyen de valoriser le dispositif CÉEL auprès de ces potentiels utilisateurs.

➤ **Les enquêtes auprès des enseignants et d'une directrice d'ALSH**

En parallèle de notre travail effectué via le questionnaire, nous nous sommes déplacés dans les écoles maternelles privée et publique de Florac ainsi qu'au collège. Nous y avons rencontré et interrogé une professeur, un directeur et des enseignants (cf annexe 12 enquetes-enseignants). Nous avons également recueilli le témoignage de la directrice du Foyer Rural de Florac (cf annexe 7 compte-rendu chronologique 8#).

Ces diverses rencontres nous ont permis d'être confrontés directement aux attentes des utilisateurs ou non-utilisateurs du CÉEL concernant le soutien et l'élaboration de projets d'EEDD.



3.4. Les questionnements

Dès le début du projet et tout au long de son déroulement, nous avons pu émettre des questionnements divers :

- À partir du constat de la baisse des subventions provenant du CG, est-il possible de recentrer le dispositif sur les écoles et centres de loisirs uniquement et plus sur les collèges ?
- Est-il possible de trouver de nouveaux partenaires financiers (Parc National des Cévennes, Réseau École et Nature, communautés de communes, mairies...) qui interviennent souvent sur des projets EEDD, afin de développer les réseaux locaux ?
- Est-il possible d'organiser différemment les échéances du CÉEL tant pour les projets que pour les commissions et financements ?
- Les projets hors temps scolaire sont-ils pris en compte par le CÉEL ?
- Existe-t-il des projets d'EEDD qui sont montés par des porteurs de projets sans avoir recours au CÉEL ?
- Quel est le rôle du Réel au sein du dispositif CÉEL ?
- Existe-t-il une convention entre le Réel et le CG ?
- Comment est évaluée la complémentarité entre les animateurs et les enseignants au sein des projets mis en place ?
- Quelle est la politique réelle du département en matière d'éducation à l'environnement et ce à travers le CÉEL ? Est-elle clairement visible et compréhensible par les différents acteurs ?

Toutes les questions que nous nous sommes posées nous ont permis de nous orienter dans nos recherches et de choisir en conscience quelles personnes ressources contacter. Nous avons ainsi pu répondre à la grande majorité des questions que nous nous étions posées.

Grâce aux réponses du questionnaire et aux différentes enquêtes auprès des acteurs, des personnes ressources et des enseignants, nous avons pu constituer une certaine base analytique utile à la poursuite de notre travail.



4. Analyse et résultats

4.1. Synthèse des tableaux de l'évolution du CÉEL

Afin que notre étude soit la plus complète possible nous avons souhaité analyser de manière globale l'évolution du dispositif durant ces 10 dernières années. Le tableau récapitulatif des données quantitatives relatives au dispositif CÉEL nous ont été fournies par notre commanditaire (cf annexe 13 bilan CÉEL 2013). Grâce à ces données, nous avons pu établir des calculs et étudier l'évolution du dispositif.

Le nombre de projets mis en place, d'enfants sensibilisés par ces projets mais aussi le montant des subventions allouées et le nombre d'écoles, collèges et ALSH bénéficiant de ces dernières ont pu être analysés.

Depuis 2003, ce dernier a en effet connu de nombreuses évolutions :

Voici quelques exemples qui illustrent très bien les baisses connues par le CÉEL au cours de ces dix dernières années :

- Concernant son budget, le dispositif a subi une baisse de son enveloppe de subventions allouée aux projets d'EEDD. En effet entre 2003 et 2013 ce montant a diminué de 43% passant de 26 990 € à 15 322 €.
- Parallèlement à cela, le nombre de projets mis en place sur le territoire a aussi baissé en dix ans d'existence du dispositif. En effet, entre 2003 et 2013, le nombre de projets bénéficiant d'une aide est passé de 53 à 41 projets en 2013 affichant ainsi une baisse de 22.6%.
- Dans le même temps, le nombre de groupes participants aux projets EEDD mis en place avec l'aide du CÉEL a diminué. Entre 2003 et 2013, le nombre de groupes bénéficiant de l'aide du CÉEL a baissé de 40.8%, passant de 120 à 71 groupes par an. Par conséquent, le nombre de jeunes impliqués baisse également de 40.5% passant de 1914 à 1137 jeunes.

De manière générale, il est important de remarquer que le CÉEL a connu sur ses dix années d'existence, une diminution de tous les chiffres quantitatifs qui le caractérisent.

Un élément essentiel ressort de cette analyse : plus le dispositif vieillit et plus les projets d'EEDD mis en place sur le territoire diminuent.

Comment expliquer cela ?

Premièrement nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : dans les premières années du dispositif, les porteurs de projets ont peut-être étaient très enthousiastes quant à la possibilité de mettre en place des projets d'EEDD sur le territoire. Au fil des années, l'engouement s'est peut-être estompé et le nombre de projets a baissé. De plus, lors de



nos différentes rencontres et entretiens, il a été dit à plusieurs reprises que les porteurs de projets sont souvent les mêmes. “Ce sont souvent les mêmes professeurs, ou bien les mêmes écoles qui réitèrent des projets d'EEDD sur le territoire”, souligne Olivier lors de la commission technique du CÉEL. De nouveaux porteurs de projets n'ont sûrement pas eu la possibilité de prendre connaissance de l'existence du dispositif et ainsi ils ont monté leur projets d'EEDD sur le territoire sans utiliser l'aide du conseil général.

Il ressort alors un manque de communication autour du CÉEL. En effet, il n'existe pas de communication visuelle telle que des affiches ou flyers disponibles dans les établissements scolaires ou ALSH du département. D'autre part grâce aux calculs effectués, il est remarquable que l'enveloppe budgétaire allouée au CÉEL a diminué.

A travers du tableau récapitulatif des dix dernières années d'existence du CÉEL, nous avons pu constater que le nombre de demi-journées financées pour des intervenants en éducation à l'environnement (comme des animateurs nature) a baissé. Nous avons pu constater que nombre de demi journées financées par le dispositif a diminué de 15% : il est ainsi passé de 245 en 2003 à 208 pour 2013.

Par conséquent le nombre de structures impliquées et sollicitées pour participer à des projets d'éducation à l'environnement a aussi diminué.

Nous avons aussi pu constater qu'il existe une baisse des projets financés par le CÉEL mais existe-il une baisse des projets EEDD sur le territoire ? Il est complexe de connaître réellement la quantité de projets EEDD effectués sur le territoire. Il est tout de même possible d'émettre les hypothèses suivantes : les porteurs de projets ne trouvent pas forcément un avantage à vouloir déposer un dossier de subvention auprès de la commission technique du CÉEL. Le temps et les compétences dont ils disposent ne leur permettent peut-être pas de développer un projet conséquent .

Afin de connaître les éventuelles raisons qui ne poussent pas les porteurs de projets à utiliser le CÉEL, l'analyse du questionnaire envoyé et nos entretiens vont pouvoir nous éclairer.

4.2. Synthèse des résultats des questionnaires

Grâce aux questionnaires récoltés durant notre étude et aux différents entretiens menés nous pouvons désormais analyser le dispositif du CÉEL de la manière la plus concrète possible. En effet, nous détenons les avis des acteurs enquêtés et leurs retours d'expériences du dispositif ainsi que les pistes d'améliorations et préconisations qu'ils souhaiteraient y apporter.

a) Les enquêtés ayant connaissance du CÉEL

Tout d'abord la plupart des personnes interrogées connaissent le dispositif CÉEL. Dans les personnes connaissant ce dispositif, 67% d'entre elles ont déjà déposé un dossier de demande de subventions auprès de la commission technique et 11%

souhaiteraient le faire.

Un premier constat plutôt positif puisque le dispositif semble être utile aux porteurs de projets issus des écoles, collèges ou ALSH.

Pour la plupart, le dossier de demande de subvention du CÉEL est plutôt facile à comprendre et à remplir. Il est fortement possible que les personnes ayant répondu bénéficient d'un accompagnement de la part du Réel 48 pour la constitution du dossier ou bien qu'ils soient habitués à remplir ce dernier.

Aux vues des réponses reçues, le CÉEL possède de nombreux atouts. Tout d'abord, les dates de rendu du dossier et de versement des subventions sont adaptées à l'année scolaire et conviennent donc bien aux enseignants. Ensuite l'aide financière accordée par la commission technique est très appréciée des porteurs de projets puisqu'elle leur permet de voir leurs efforts se concrétiser. De plus, le versement se fait rapidement.

Cependant, il n'y a pas que l'aspect financier qui est souligné comme atout. Il est notamment question de conseil et d'aiguillage dans le choix des intervenants compétents.

À la question concernant les faiblesses du dispositif, les réponses mettent en lumière la lourdeur du dossier. Il y a donc un paradoxe entre les réponses de la deuxième question portant sur la facilité de compréhension et de remplissage du dossier et cette question sur les faiblesses. La deuxième question a peut-être été mal comprise ou mal interprétée. Cependant, l'obligation de remplir un dossier pour les porteurs de projets tous les ans constitue une faiblesse non négligeable du dispositif. Certains porteurs de projet sont lassés de remplir chaque année le même dossier. Également est mis en lumière le fait que le dossier concernant le projet envisagé n'est pas sûr d'être accepté par la commission technique et donc que si le projet est engagé, il n'est pas sûr d'être financé. Enfin le dispositif ne prend pas en charge les déplacements effectués par les groupes au cours du projet et ce pour d'une part éviter que les projets ne se fassent sur un autre département et d'autre part pour inciter les porteurs à mettre en place des actions pédagogiquement cohérentes. Pour les porteurs de projets, le fait que les déplacements ne soient pas pris en charge est considéré comme une contrainte.

Les utilisateurs du CÉEL sont à 88% demandeurs d'informations sur les autres projets d'EEDD mis en place sur leur territoire.

De manière générale et concernant cette première partie du questionnaire, un élément important ressort : les contraintes budgétaires liées au montage de projet représentent un frein conséquent.

Ceci révèle une incompréhension des finalités du dispositif qui ne sont pas que d'ordre financières mais aussi pédagogiques et d'encouragement à l'autonomie des porteurs de projets.



b) Les enquêtés n'ayant pas connaissance du CÉEL

Tout d'abord, la majorité des personnes interrogées révèlent que l'éducation à l'environnement occupe une place relativement peu importante au sein de leur école et au sein de leur classe. Ainsi nous pouvons émettre l'hypothèse que ces personnes ne disposent pas forcément des compétences nécessaires pour mettre en place des projets d'EEDD avec leur classe.

Cependant la majorité des enquêtés ont répondu avoir déjà participé à des projets d'EEDD. Il ont ainsi pu avoir un aperçu d'autres aides concernant le montage de projets en EEDD.

Une contrainte qu'ont soulevée les enquêtés concernait le manque de temps, d'argent et de motivation des élèves et de connaissances d'acteurs du champ de l'EEDD. Si ces derniers avaient eu connaissance du CÉEL, ils auraient peut-être pu monter un projet en bénéficiant de l'accompagnement technique et pédagogique que propose le Réel 48 et du soutien financier apporté par le CG.

Il est à noter dans les réponses que les enquêtés expriment une forte demande d'accompagnement pédagogique, financier et/ou administratif, s'ils devaient monter un projet.

D'autre part, les personnes interrogées répondent favorablement à l'éventualité de travailler en commun avec d'autres groupes de jeunes soit dans une même école ou un autre établissement scolaire. Par ailleurs, les enquêtés ne connaissent pas les autres projets établis sur le territoire et souhaiteraient pouvoir en prendre connaissance. Ainsi, tous ces éléments appuient le fait que les enquêtés ont l'envie de mutualiser et de travailler en commun. À cela s'ajoute que les enquêtés n'ont que peu de contacts avec des acteurs EEDD du territoire, mais souhaiteraient avoir une meilleure visibilité des intervenants pour de possibles montages de projets.

La majorité des porteurs de projets ressentent le besoin d'effectuer une formation sur le développement d'actions ou projets pédagogiques en EEDD car ils ne possèdent pas forcément les compétences ou le temps nécessaires.

Concernant la partie financière du CÉEL, les enquêtés pensent que l'aide pouvant être accordée aux porteurs de projet est très pertinente pour mener au mieux leurs actions.

La seconde partie du questionnaire révèle un élément marquant : les porteurs de projet sont en très forte demande d'accompagnement pédagogique, financier, et technique ainsi que dans la mise en place de projets en commun avec d'autres groupes.



4.3. Bilan récapitulatif du CÉEL

A la suite de l'analyse des enquêtes que nous avons effectuée auprès d'enseignants et de responsables d'ALSH ainsi que des rencontres avec les différentes personnes ressources, nous avons pu dresser un bilan général des atouts et contraintes du CÉEL.

a) Les Atouts du dispositif

- Ce dispositif permet aux écoles, collèges et ALSH de faciliter la mise en œuvre de projets EEDD au sein de leurs structures.
- Il promeut aussi l'EEDD sur le territoire et permet la sensibilisation des jeunes.
- Il engendre une activité économique notable sur le territoire (subventions pour les intervenants extérieurs).
- La Journée Départementale d'Éducation à l'Environnement (JDEE) permet aux participants d'avoir un aperçu du type de projets EEDD menés sur le territoire.
- Tous les projets sont examinés par une commission technique compétente puisque représentative du CG, de l'Éducation Nationale, de la DDCSPP et des associations environnementales représentées par le Réel 48.
- Le CÉEL a aussi comme finalité d'encourager les porteurs de projets à une certaine autonomie.
- Il permet également de aux porteurs de projets de développer des compétences en EEDD et participe de ce fait à leur formation.

b) Les freins du dispositif

- Il n'existe pas de bilan qualitatif écrit sur les différents projets (mis à part la Fiche Enseignant bilan et valorisation CÉEL cf annexe 1 présentation ceel 2013).
- Un certain nombre de porteurs de projets interrogés rencontrent des difficultés administratives pour remplir le dossier de subventions.
- La commission technique éprouve certaines fois des difficultés à la lecture de certains dossiers :
 - un manque de précision de certains projets entraîne des problèmes, notamment concernant la compréhension des aspects pédagogiques.
 - un manque de cohérence entre le projet et l'implication des porteurs de projets est parfois observable.
 - Les budgets départementaux sont votés sur l'année civile tandis que la grande majorité des porteurs de projets fonctionnent sur l'année scolaire.



- Le mécanisme financier d'attribution des subventions est parfois enclenché pour des sommes particulièrement modiques (petit matériel par exemple).
- Il existe aussi des problèmes liés communication autour du dispositif :
 - La commission technique met l'accent sur l'accompagnement financier (dans l'intitulé et la présentation même du CÉEL : "dispositif de subvention") ce qui fait que le soutien notamment technique et pédagogique est difficilement lisible par les porteurs de projets.
 - Il existe peu d'outils qui valorisent et communiquent sur le CÉEL.
 - Une partie de la sphère enseignante méconnaît le dispositif.

5. Pistes d'améliorations envisageables

5.1. Préconisations et perspectives d'amélioration

L'évolution du dispositif est aujourd'hui à envisager au regard de la conjoncture actuelle. Cette évolution peut prendre la forme d'une refondation du dispositif au sein d'autres dispositifs existants (CEL, contrats rivière...) ou bien d'une redéfinition du système de structuration et d'organisation du dispositif pour être plus en accord avec les modifications des rythmes scolaires et de la dynamique EEDD du territoire.

Propositions d'évolution :

- Créer une plate-forme d'échange numérique (catalogue/ bilan/ mutualisation des données) qui recenserait les différents projets et associations EEDD du territoire afin de faciliter la visibilité, les échanges entre porteurs de projets et la création de nouveaux projets.
- Améliorer la communication autour du dispositif CÉEL
 - réalisation d'affiches, de flyers.
 - encourager la communication radiophonique et télévisuelle.
 - mettre plus en avant la politique EEDD départementale.
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets :
 - réaliser un guide d'accompagnement simplifié pour le montage du dossier.
 - multiplier les accompagnateurs au montage de dossiers CÉEL afin de s'assurer que chaque porteur puisse en fonction de ses besoins recevoir une aide.
 - mettre en place un listing des personnes ressources référentes (CP et CPD notamment). Ceci permettrait de réorienter les porteurs de projets qui



appellent le RéEL pour des problèmes spécifiques.

- Ouvrir la commission technique du CÉEL :
 - à des représentants du corps enseignant (premier et second degrés) et d'ALSH (directeurs de centres, animateurs). L'idée ici est de permettre aux représentants des porteurs de projets de faire remonter les informations importantes à la commission.
 - à de potentiels partenaires techniques ou financiers intéressés par le dispositif
- Possibilité de proposer une sorte de “catalogue” d’animations EEDD du territoire pour permettre aux écoles découvrir et d’élaborer de nouveaux projets (attention cependant car le CÉEL a pour but de rendre autonomes les porteurs de projets. Il ne faut donc pas que ce catalogue nuise à leur créativité).
- Mettre en place un dispositif d’évaluation annuel et qualitatif du CÉEL. Cela serait possible par exemple en insérant par exemple une fiche d’évaluation créée spécifiquement pour le projet.
- Impulser une coopération entre les partenaires territoriaux afin de définir une politique d’EEDD commune ou convergente. Effectivement, il existe de nombreux acteurs EEDD en Lozère qui mènent des activités de manière plus ou moins isolée. Bien qu’il existe une dynamique naissante de concertation, elle reste cependant très récente et demande à être développée.
- Faciliter les échanges entre les partenaires. Comme par exemple effectuer des réunions territoriales permettant de définir des actions communes et coopératives.

5.2. Propositions de partenaires

Concernant les potentiels partenariats qui pourraient voir le jour, nous avons pu rencontrer une représentante du Parc National des Cévennes, Marie-Hélène Gravier, chef du service d’accueil et de la sensibilisation (cf annexe 7 compte-rendu chronologique 6 #).

Le CÉEL valorisant lui aussi le développement de projets EEDD sur le territoire et favorisant l’autonomie des porteurs de projets et donc la continuité des projets. Il serait intéressant que le PNC et la Commission Technique du CÉEL entrent en contact afin de réfléchir aux possibilités de mettre en place un partenariat d’ordre technique et/ou financier (une réunion est organisée et programmée par le PNC le 04/04/2014).

Il est cependant à noter que le territoire du Parc ne couvre qu’une partie de la Lozère.

Nous avons également pensé qu’il serait intéressant de rencontrer des responsables de syndicats mixtes (possibilité de complémentarité entre le CEL et le CÉEL).



Après les différents entretiens effectués avec les acteurs, il est ressorti l'importance de travailler en accord (partenariat) avec les communautés de communes ou les communes pour permettre d'être au plus près des porteurs de projets et d'assurer un suivi spécifiques aux différents projets.

Enfin, la Commission Technique peut aussi envisager la possibilité d'avoir recours à des dépôts de dossiers de demande de subventions auprès de certaines fondations (Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Yves Rocher, Auchan...) (cf annexe 14 Fondation Nicolas Hulot).

Concernant les partenariats financiers, il faut tout de même veiller à conserver une éthique qui soit en adéquation avec la politique EEDD départementale.

6. Analyse de la démarche de travail et enseignements retirés

6.1. Les difficultés rencontrées

Tout d'abord, il faut spécifier que ce dispositif nous était totalement inconnu. Il nous a donc dans un premier temps fallu étudier son mode de fonctionnement. Cela passait donc par la recherche et l'identification d'acteurs clés. Nous avons alors pu constater que les postes à responsabilité des différentes personnes ressources impliquent des contraintes en terme de disponibilité.

Concernant les démarches administratives auxquelles nous avons dû faire face, nous avons pu remarquer qu'elles ont été particulièrement chronophages. En effet, nous avons élaboré notre questionnaire en novembre et dû attendre l'accord de Madame la DASEN fin décembre avant de pouvoir l'envoyer en janvier aux porteurs de projets.

D'autre part, nous nous attendions à recevoir de nombreuses réponses à notre questionnaire, ce qui n'a pas tout à fait été le cas. Effectivement, peu d'enseignants se sont finalement mobilisés.

Nous avons enquêté des enseignants dans les alentours de Florac mais nous ne disposons pas d'un temps suffisant pour nous déplacer sur l'ensemble du département.

Globalement, il est notable que notre dynamique et notre entente de groupe nous ont permis de ne pas rencontrer de grandes difficultés.

6.2. Les apports professionnels

- Les compétences relationnelles : au cours de nos différentes rencontres et entretiens, nous avons dû nous adapter à nos divers interlocuteurs. Il nous a fallu effectivement utiliser un discours spécifique selon les acteurs rencontrés (vulgarisation, précisions et spécificités du vocabulaire technique).



- Nous avons aussi gagné en autonomie durant l'ensemble de la conduite de ce travail. En effet, nous ne disposions que de 18 jours pour mener à bien ce projet, une autonomie de travail de groupe était donc indispensable.
- Cette étude nous a également permis de nous professionnaliser en nous confrontant à un cas concret qui soulève des interrogations. La démarche de gestion de projet étant au cœur de notre licence, il était aussi professionnalisant pour nous de mettre en pratique les compétences de diagnostic de suivi et gestion de projet à l'échelle départementale.
- À travers cette analyse, nous avons également pu cerner les différentes logiques d'acteurs en place sur le territoire. Il est vrai que le CÉEL fait intervenir un grand nombre d'acteurs qui ont des interactions, positions et avis parfois complexes à identifier.
- En outre, chacun de nous a pu acquérir et mobiliser des compétences rédactionnelles lors des différentes modalités administratives que nous avons rencontrées.

6.3. Et si c'était à refaire ?

Voici quelques éléments que nous aurions souhaités réaliser si nous avions la possibilité de refaire le projet :

- Rencontrer Emmanuelle Palanque, chef de service à « l'enseignement et à la vie associative » au pôle Jeunesse, vie associative et culture du CG de la Lozère. Elle est membre de la commission technique du CÉEL et représente donc une personne ressource importante. Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver de compatibilité dans nos emplois du temps respectifs.
- Relancer par le biais d'appels téléphoniques les directeurs d'établissements scolaires ou d'ALSH ayant reçu le questionnaire afin de les inciter à y répondre.
- Contacter le plus vite possible les institutions afin de ne pas être pénalisés dans la gestion du temps consacré à notre projet.
- Contacter ou se rendre dans les réseaux EEDD départementaux limitrophes afin de se renseigner sur les possibles dispositifs d'aide au montage de projets mis en place sur leurs territoires.



6.4. Partie personnelle

Solenne

Le projet tuteuré m'a avant tout permis de me professionnaliser. Il représente un élément très important pour moi dans notre formation et me donne l'impression de vraiment concrétiser l'utilisation et la mobilisation de mes savoirs, compétences, ma méthode de travail et les outils étudiés en cours.

Les différentes rencontres d'acteurs effectuées lors de l'étude renforcent encore le côté professionnel de la démarche de travail. Menant une étude sur un dispositif d'accompagnement et d'aide au montage de projets EEDD sur le territoire avec de nombreux acteurs, cela m'a permis d'avoir une connaissance plus approfondie de certains acteurs institutionnels comme l'Éducation Nationale. J'ai aussi pu prendre conscience de la complexité de l'organisation des institutions.

Dans mon avenir professionnel, je pense mobiliser de nouveaux les compétences utilisées pour ce projet tuteuré. L'étude que nous avons pu mener autour d'un dispositif départemental comme le CÉEL et les différentes pistes d'améliorations que nous avons mises en valeur ne peuvent être que bénéfiques quant à mon futur métier. Je pense qu'il est important de vivre une expérience professionnelle comme celle-ci pour ainsi en tirer des bénéfices et remettre en application les méthodes de travail dans l'avenir.

Au sein du groupe de projet, j'ai su trouver ma place. La dynamique d'équipe était très motivante et appréciable. L'étude a ainsi pu se mener dans une ambiance à la fois sérieuse et très conviviale. Je tiens d'ailleurs à en remercier mes deux coéquipiers du groupe de projet tuteuré.

Nicolas :

Cette étude m'a permis d'être plus à même d'identifier les différentes instances et modes d'organisations ayant une envergure départementale. Il est en effet intéressant de travailler sur un dispositif de cette ampleur car cela permet d'avoir une vision générale du mode de fonctionnement lié à l'EEDD sur le territoire et c'est vraiment formateur. Il nous a en effet fallu adapter notre discours et rencontrer un grand nombre de personnes avant de pouvoir émettre une réflexion sur le sujet. C'était aussi un travail de groupe qui mobilisait donc une organisation, une concertation et une implication de chacun. N'ayant pas connaissance du CÉEL et ne disposant que de 18 jours ouvrables pour effectuer ce travail, je suis vraiment satisfait du résultat obtenu. Nous avons su nous organiser et travailler dans une bonne dynamique tout en étant dans une ambiance conviviale et ludique.

Un de mes regrets est en fait que nous n'avons pas mis en place de manière opérationnelle ou effective des activités liées au projet. En effet, nous devons analyser et proposer des pistes et nous n'avons donc pas construit d'événementiel ou autre activités



EEDD sur le sujet. Cela est un peu frustrant car il n'y avait que peu d'opportunité pour organiser des réunions de concertation avec les différents acteurs. Enfin la conjoncture économique étant vraiment particulière cette année, j'ai personnellement trouvé difficile d'arriver à cerner les attentes et besoins de chacun car personne ne savait vraiment de manière définitive si le CÉEL serait reconduit, ce qui nous a rendu parfois la tâche plus difficile.

Agathe

Tout comme mes deux camarades, ce projet tuteuré m'a permis d'identifier et comprendre les modes d'organisation d'instances institutionnelles (comme l'ÉN par exemple). L'appréhension de la dimension départementale de projets EEDD est également un apport particulièrement intéressant dans l'optique professionnelle. En effet, cette approche méta et complexe est vraiment essentielle à cerner pour mener à bien des actions dans le champ de l'EEDD.

Les différentes rencontres d'acteurs sont vraiment formatrices dans le sens où elles nécessitent la modification du discours employé selon les personnes que l'on a en face de soi si l'on veut être compris. Il faut tantôt utiliser un vocabulaire spécifique et technique relevant du jargon professionnel ou au contraire favoriser au maximum la vulgarisation.

Enfin, sur un plan encore plus personnel, grâce à ce projet tuteuré j'ai pu me réconcilier avec le travail de groupe. Effectivement, notre organisation interne était véritablement respectueuse des rythmes et besoins de chacun en terme de méthodologie de travail. Nous étions tous à l'écoute des uns et des autres, travaillant certaines fois ensemble et d'autres fois séparément et ce de manière tout à fait équilibrée. Nous organisons des points d'étapes et des réunions de concertation régulièrement. La communication, l'échange et la bonne humeur étaient de mise, et ce en totale adéquation avec un travail efficient !



CONCLUSION

L'objectif principal de cette étude a donc été d'analyser le dispositif CÉEL dans le but de proposer des pistes d'amélioration et de préconisations. Pour ce faire, nous avons mis en place une méthodologie de travail nous permettant d'appréhender au mieux son mode fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous avons tout d'abord enquêté auprès des acteurs directement en lien avec le projet (CG, EN et DDCSPP) ; puis rencontré des acteurs du champ de l'EEDD en Lozère ; ensuite nous avons procédé à une analyse nous permettant d'identifier les différents problèmes inhérents au dispositif et de pouvoir proposer par la suite des pistes d'améliorations et de préconisations pour l'évolution du CÉEL.

Nos différents entretiens couplés aux questionnaires des porteurs de projets nous ont donc permis de constituer une base de données analytique et de recueillir l'ensemble des représentations des acteurs sur le dispositif. Cela nous a apporté une vision globale nécessaire à la réalisation d'une analyse la plus objective et efficiente possible.

Nous avons ainsi pu cerner au cours de cette étude certains problèmes récurrents du dispositif. Premièrement, les restrictions budgétaires impactent fortement le soutien financier aux projets d'EEDD ; deuxièmement, les porteurs de projets rencontrent souvent des difficultés administratives pour remplir le dossier de subventions ; troisièmement, la communication s'axe principalement sur l'accompagnement financier et il existe peu d'outils de valorisation ; enfin, il n'existe pour l'instant aucun bilan d'évaluation qualitative des projets menés.

Ces différentes problématiques ont orienté notre étude et nous ont permis de réfléchir plus précisément à des propositions d'améliorations envisageables. Ces dernières concernent plus particulièrement le développement de la communication autour du dispositif ; le renforcement de l'accompagnement au montage de projets ; mais aussi la recherche de nouveaux partenariats financiers, techniques et pédagogiques et finalement la création d'une plate-forme d'échanges, de mutualisation et de capitalisation des projets menés sur le territoire.

Cette étude nous a permis d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine des relations interprofessionnelles, d'appréhender le territoire et les différentes logiques d'acteurs associées et aussi de mobiliser nos compétences personnelles en matière de gestion de projet. Elle a pu être menée dans le sérieux et la convivialité grâce à une très bonne entente au sein du groupe.

Au regard de notre étude, il est intéressant de s'interroger sur l'évolution de la mise en place de futurs partenariats dans le domaine de l'EEDD sur le territoire lozérien.



Résumé

À l'occasion des dix ans du dispositif Contrat d'Éducation à l'Environnement de la Lozère (CÉEL), le Réseau d'Éducation à l'Environnement de la Lozère (RéeL 48) a souhaité mener une étude sur l'efficacité et l'évolution de ce dispositif. Dans le cadre de notre projet tuteuré (Unité d'Enseignement sept) de la licence Coordination de projets en Éducation à l'Environnement, au Développement Durable et mise en Réseaux (CEEDDR), nous avons donc analysé ce dispositif afin de pouvoir par la suite y apporter des perspectives d'améliorations et de préconisations. Ces propositions devant permettre à la commission technique, le comité de pilotage du CÉEL, de prendre les meilleures décisions pour l'avenir.

Pour mener à bien ce projet nous avons développé une méthodologie de travail particulière. Celle-ci visait notamment à rencontrer de nombreux interlocuteurs en lien avec le CÉEL afin qu'ils nous apportent leurs visions pour nous permettre d'identifier leurs besoins et leurs attentes. Ces entretiens ont ainsi pu nous orienter vers des pistes de recherches ou vers des personnes ressources spécifiques.

Summary

For the ten years of the "CÉEL" device (which means Environmental and Educational Contract of the Lozère department), the RéeL 48 (the Environmental and Educational Network of the Lozère department) association wanted to carry out a study of the efficiency and the development of this device. That's why, for our high school diploma, we analysed this device to bring about improvements and recommendations. These proposals would help the CÉEL direction committee for taking the best decisions for the future.

To carry out this project, we developed a special working methodology. We met many interlocutors which gave us their visions of the device. So we could identify their needs and expectations. Moreover interlocutors were able to direct us towards new ways of researches or resource persons.

Mots clefs du dossier :

dispositif CÉEL, subventions, projets EEDD, écoles, analyse, logiques d'acteurs, réseaux départementaux, partenariats, concertation, méthodologie de travail.



Le Contrat Éducation Environnement Lozère (CÉEL)

ANNEXES

*Un outil départemental de soutien
au montage de projets en Éducation à l'Environnement et
au Développement Durable (EEDD) dont la pérennisation
est remise en question...*



CC by Solenne Cardine

Sommaire des Annexes

Annexe 1 : Présentation du CÉEL 2013

Annexe 2 : Demande d'aide scolaire 2013-2014

Annexe 3 : Demande d'aide ALSH 2013-2014

Annexe 4 : Conditions de versement CÉEL

Annexe 5 : Invitation à la JDEE 2013

Annexe 5' : Arbre à problème

Annexe 6 : Commande du Réel 48 - Projet tutoré

Annexe 7 : Comptes-rendus chronologiques du projet

Annexe 8 : Synthèse du CÉEL du 5 novembre 2013

Annexe 8' : Avis de la commission technique du CÉEL 5 novembre 2013

Annexe 9 : Reformulation de la commande

Annexe9' : Arbre à objectif

Annexe 10 : Chronogramme de GANTT

Annexe 10' : Lettre d'autorisation de la DASEN

Annexe 11 : Questionnaire sous format Google formulaire

Annexe 12 : Enquête effectuée auprès des enseignants

Annexe13 : Bilan récapitulatif du CÉEL 2013

Annexe 14 : Informations sur le dossier de subventions de la fondation Nicolas Hulot

Présentation du Contrat Education Environnement Lozère (CEEL)

Dispositif 2013/2014

1 – Objectif général

Afin de favoriser une prise de conscience des enjeux fondamentaux du développement durable, de la protection, de la gestion et du respect de la nature auprès des jeunes en temps scolaire (de la maternelle au collège) et hors scolaire (personnes mineures), est mis en place en Lozère, un dispositif d'aide aux projets et aux animations d'Education Environnement vers un Développement Durable.

Ce dispositif et ses actions doivent s'appuyer sur les valeurs et les démarches de l'Education Environnement vers un Développement Durable.

Ils visent à sensibiliser, faire comprendre l'environnement, et tisser un lien sensible à la nature pour permettre à chacun de devenir acteur de sa préservation et de sa gestion. Ils favorisent des démarches actives : sorties sur le terrain, observations, relevés, questionnements, ... au service du développement durable et de l'éco-citoyenneté.

2 – Le CEEL : Contrat Education Environnement Lozère

Le CEEL a pour but de développer des activités pour les jeunes dans le temps scolaire (**écoles primaires ou collèges**) et hors scolaire (**associations habilitées Accueil de Loisirs Sans Hébergement**). Il vise à promouvoir la réalisation de projet d'éducation à l'environnement, menant progressivement à l'autonomie des porteurs de projet.

Le CEEL permet d'apporter appui technique et pédagogique, aide financière.

Les écoles et collèges publics et privés du département, les organismes publics et les associations pourront, dans le cadre de cette procédure contractuelle avec les financeurs publics (Etat /Conseil général), bénéficier de la collaboration d'intervenants extérieurs (associations, organismes et entreprises de l'Education Environnement).

La coordination technique et pédagogique du dispositif est assurée par le REEL (Réseau Education Environnement Lozère).

Comme son nom l'indique le CEEL est un contrat : ainsi, une fois le projet accepté, vous vous engagez à réaliser le projet et ses restitutions annoncées dans votre dossier.

3 – Modalités d'aide dans le cadre des CEEL

Les porteurs de projets pourront, grâce au CEEL, bénéficier d'un appui technique et pédagogique pour le montage de projet d'Education Environnement, notamment lors de la première contractualisation.

L'aide financière est plafonnée à 100 € par demi-journée d'activité pour un groupe ou classe. Elle se décompose en deux parties :

- **85 € maximum pour l'intervenant extérieur en Education Environnement ;**
- **15 € pour les autres dépenses (petits matériel et équipements)**

Cette aide est calculée pour chacune de ces deux parties sur une limite par groupe ou classe et par

année scolaire de 10 demi-journées, même si la durée du projet est supérieure.

- **L'aide peut aller jusqu'à 100 € par séance, de terrain principalement, pour le financement de l'intervenant extérieur dans les mêmes limites quantitatives de 10 séances par classe, par projet et par année scolaire, mais non cumulable avec une aide sur du petit matériel.**

Dans les deux cas, la partie de description pédagogique des séances devra mettre clairement en évidence le déroulement de toutes les séances (en classe et sur le terrain) et décrire précisément les contenus et rôles de chacun (enseignant et intervenant).

4 – Procédure

- Compléter un formulaire de demande d'aide financière sur (en imprimé papier)

www.educationartsetculturelozere.info

Pour toutes questions ou accompagnement :

R.E.E.L. : 5, rue Serpente – 48400 Florac

tél/fax : 04 66 45 17 46 – courriel : reel48@wanadoo.fr

ou Inspection d'Académie / I.E.N.

ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale « service vie associative »

- Compléter les parties techniques, pédagogiques et financières du dossier en ligne.

Demander les devis aux fournisseur(s), transporteur(s) et intervenant(s).

ATTENTION, une description pédagogique de chacune des interventions du (des) prestataire(s) extérieur(s) en éducation à l'environnement est indispensable. C'est à ce (ces) dernier(s) de vous le fournir avec son devis d'intervention. Il est indispensable de faire apparaître clairement le projet pédagogique de l'enseignant ou du directeur du Centre de loisir en expliquant la complémentarité et l'articulation avec les apports pédagogiques des séances réalisées avec l'intervenant.

Une aide au montage du dossier (aspect technique, pédagogique et financier) est possible auprès du R.E.E.L. et aussi de l'Inspection Académique pour les projets scolaires et de la DDCSPP pour les projets de clubs et centres de loisirs sans hébergements.

Un autofinancement (de 20 %) ou un cofinancement est obligatoire pour demander une aide par un CEEL.

Seuls les coûts d'animation et de petits équipements sont pris en compte dans les dossiers CEEL. Les transports doivent être auto-financés. La Commission Technique des CEEL encourage la réalisation de projets en lien avec l'environnement proche de l'établissement.

- Envoyer et modifier votre dossier complet : en cliquant sur la case « envoyer » en bas du document en ligne en y joignant les devis des prestataires et tous documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Des codes d'accès vous seront donnés afin de modifier ou compléter ultérieurement votre dossier sur le site.

Dates limites : au 15 octobre 2013 pour la prochaine commission, puis au 15 mars 2014.

- Examen des dossiers : Deux commissions techniques (réunissant l'Inspection Académique, le Conseil Général, la DDCSPP, le Réel et le Rectorat de Montpellier) étudieront les dossiers et émettront un avis justifié de financement : **début novembre 2013 et fin mars 2014**. Vous serez, quelques jours après, tenus au courant de cet avis.

- Paiement des subventions : le versement de la subvention allouée sera enclenché suite à l'avis Favorable de la commission technique. Néanmoins **le bilan de votre projet** devra être fourni à l'Inspection Académique et au Réel pour les écoles et collèges et à la DDCSPP « service vie associative » pour les autres maîtres d'œuvre afin d'éviter un remboursement de l'aide allouée.

Fiche BILAN : page suivante

Fiche Enseignant
bilan et valorisation CEEL 2013/2014



Merci de remplir ce questionnaire et de le renvoyer par mail (reel48@wanadoo.fr)
ou par courrier au Réel (5 rue serpente, 48400 Florac)
et d'y joindre au moins une illustration (photo, diapo, dessin...)

Titre du Projet :

Nom de l'établissement :

Niveau scolaire :

Nombre d'enfant :

Temps : (nombre et durée des séances réalisées)

- par l'enseignant :
- par le(s) intervenant(s) ou partenaires extérieurs :

Contexte / Thèmes abordés :

Liens avec le programme scolaire :

Approches pédagogiques utilisées par l'enseignant et par l'animateur : (artistique, ludique, expérimentale, scientifique, sensible, sortie sur le terrain, recherche collective, individuel...)

.....
.....
.....

Résumé du déroulement global du projet : (5 à 10 lignes)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Matériel et outils pédagogiques utilisés :

Propositions : (problèmes rencontrés, idée de poursuite, outils à développer, amélioration du CEEL...)

Dossier scolaire de demande d'aide financière 2013/2014

Date limite retour : 15 octobre 2013 puis 15 mars 2014

A envoyer à votre IEN et en copie au Réel

Avant de commencer à remplir ce formulaire assurez-vous de bien avoir les données demandées : RIB, n°SIRET, ...

I – ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE CONCERNÉ

Nom de l'école ou du collège:

Adresse :

Tél :courriel :

Nom, Prénom du chef d'établissement, cachet de l'établissement signature :

NomPrénom :

III – ASSOCIATION GESTIONNAIRE PROCHE DE L'ÉCOLE (sauf collège)

ATTENTION : fournir le RIB ou RIP

Dénomination :

Adresse :

N° SIRET ou SIREN : **Code APE :**

Tél :courriel :

Nom et prénom du président de l'association :

III – DESCRIPTIF TECHNIQUE DU PROJET

Période de réalisation du projet : du au

Bénéficiaires du projet d'éducation à l'environnement :

Nom de l'enseignant	Niveau de la classe	Nombre d'élèves	Nombre total de demi-journées prévues pour réaliser le projet	Nombre de demi-journées prévues avec la participation d'un intervenant

Interventions extérieures:

Organisme	Nom de l'intervenant	Nombre demi-journées d'intervention prévues

IV – DESCRIPTIF PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Titre du projet :

• **Descriptif des objectifs pédagogiques :**

.....
.....
.....
.....

• **Thèmes d'études choisis :**

.....
.....
.....

• **Articulation avec les domaines d'enseignement des programmes :**

.....
.....
.....
.....

• **Evaluation du projet : critères retenus (ce qui permettra de dire que votre projet est réussi)**

Ex : réalisation effective, participation de l'équipe, implication des élèves, apprentissages réalisés...

.....
.....
.....

• **Avez-vous l'intention de participer à la JDEE en juin ou à la JDE3D pour les collèges en octobre ?
Si oui, quelles productions / forme de présentation ? Si non, quelle restitution est prévue ? :**

.....
.....
.....

• **Autres informations que vous jugez utiles à la compréhension du projet :**

.....
.....
.....

N'hésitez pas à joindre tout document complémentaire (projet de classe, contenu pédagogique, déroulement ...)

V – DESCRIPTIF DE TOUTES LES SEANCES DU PROJET /

CETTE PARTIE A POUR OBJECTIF DE MONTRER L'ARTICULATION ENTRE LES SEANCES REALISEES PAR L'ENSEIGNANT SEUL ET LES SEANCES NECESSITANT UN INTERVENANT EXTÉRIEUR

A remplir avec l'intervenant extérieur (ou en accord avec la structure d'accueil s'il s'agit d'une classe de découverte) pour chaque classe, sauf si le projet est strictement similaire pour plusieurs classes.

Descriptif	Contenus pédagogiques / Déroulement de la séance avec ou sans intervenants	Lieux (classe, extérieur...)	Si la séance nécessite un intervenant extérieur, précisez son nom et son rôle lors de cette séance
Séance N°1			
Séance N°2			
Séance N°3			
Séance N°4			

Séance N°5			
Séance N°6			
Séance N°7			
Séance N°8			
Séance N°9			
Séance N°10			

VI – DESCRIPTIF FINANCIER DU PROJET

Budget prévisionnel

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>Animation</i>€	<i>Autofinancement</i>€
(joindre le (les) devis de la (des) structure(s) d'Education Environnement : association, organisme ou entreprise)		(collège ou association liée à l'école)	
Citer quelles structures	Coût	<i>Cofinancement</i>€
.....		
.....	<i>Commune :</i>	
..... €	
<i>Autres dépenses</i>€	<i>Région :</i>	
	 €	
<i>Transport :</i> €		<i>Participation des familles :</i>	
(<i>Intra-département uniquement</i>)	 €	
Nombre de Km :		<i>Autres partenaires :</i>	
Trajets : €	
.....	 €	
ⓈVéhicule de l'organisme	 €	
(précisez le taux de remboursement			
kilométrique) :		<i>Subvention CEEL (80 % maxi.)</i>€
ⓈPrestataire extérieur		<i>Participation sollicitée</i>	
(joindre le devis du transporteur)		<i>dans le cadre du CEEL</i>	
		(Conseil Général)	
<i>Petit matériel :</i> €		(demande maximum : 10 demi-journées à 100 €/an/classe)	
Citer lequel	Coût		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
(joindre les devis)			
<i>TOTAL dépenses</i>€	<i>TOTAL recettes</i>€

Remarques : ce budget prévisionnel doit être équilibré (égalité des dépenses et des recettes).
Il doit comporter au minimum un autofinancement ou un cofinancement en plus de la demande de subvention CEEL. Les coûts de transports, de restauration et d'hébergement doivent être pris en charge par l'établissement.

Contrat Education à l'Environnement Lozère (CEEL)

Dossier hors temps scolaire de demande d'aide financière 2013/2014

Date limite retour : 15 octobre 2013 puis 15 mars 2014

A envoyer à la DDCSPP et en copie au Réel

Avant de commencer à remplir ce formulaire assurez-vous de bien avoir les données demandées : RIB, n°SIRET, ...

I – ASSOCIATION (CLSH) PORTEUSE DU PROJET

Dénomination :

Adresse.....

Tél :courriel :

N° SIRET ou SIREN : Code APE :

N° d'habilitation Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Nom, Prénom du (de la) Président (-te),cachet.....signature :

Nom Prénom :

II – DESCRIPTIF TECHNIQUE DU PROJET

ATTENTION : fournir le RIB ou RIP,

Bénéficiaires du projet d'éducation à l'environnement :

Nom du responsable	Tranche d'âge du groupe	Nombre de jeunes	Nombre total de demi-journées prévues pour réaliser le projet	Nombre de demi-journées prévues avec la participation d'un intervenant

Interventions extérieures:

Organisme	Nom de l'intervenant	Nombre demi-journées d'intervention prévues

Dates de réalisation du projet :

Ⓞpetites vacances :

Ⓞvacances d'été

Ⓞles mercredis

Ⓞles week-ends

Lieu(x) de réalisation du projet :

.....

Autres partenaires du projet :

III – DESCRIPTIF PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Titre du projet :

• **Objectifs pédagogiques :**

.....
.....
.....
.....

• **Thèmes d'études choisis :**

.....
.....
.....

• **Démarche(s) de découverte utilisée(s) :**

.....
.....
.....

• **Restitutions prévues (quelles productions ?, pour qui ? quelles formes de présentation ?) :**

.....
.....
.....
.....

• **Evaluations prévues :**

.....
.....
.....

Joindre si nécessaire des pages supplémentaires et tous documents pouvant être utiles à la compréhension du projet.

IV – DESCRIPTIF DES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

CETTE PARTIE A POUR OBJECTIF DE MONTRER L'ARTICULATION ENTRE LES SEANCES REALISEES PAR L'ANIMATEUR SEUL ET LES SEANCES NECESSITANT UN INTERVENANT EXTÉRIEUR

A remplir par ou avec le (les) intervenant(s) extérieur(s) pour chaque groupe concerné, sauf si le projet est strictement similaire pour plusieurs groupes.

Descriptif	Contenus pédagogiques / Déroulement	Lieux (classe, extérieur...)	Si la séance nécessite un intervenant extérieur, précisez son nom et son rôle lors de cette séance
Séance N°1			
Séance N°2			
Séance N°3			
Séance N°4			

Séance N°5			
Séance N°6			
Séance N°7			
Séance N°8			
Séance N°9			
Séance N°10			

V – DESCRIPTIF FINANCIER DU PROJET

Budget prévisionnel

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>Animation</i>€	<i>Autofinancement</i>€
(joindre le (les) devis de la (des) structure(s) d'Education Environnement : association, organisme ou entreprise)		(association porteuse du projet)	
Citer quelles structures	Coût	<i>Cofinancement</i>€
.....	<i>Commune :</i> €
.....	<i>Région :</i> €
.....	<i>Participation des familles :</i> €
<i>Autres dépenses</i>€	<i>Autres partenaires :</i> €
<i>Transport :</i> €			
(Intra-département uniquement)		<i>Subvention CEEL (80 % maxi.)</i>€
Nombre de Km :		<i>Participation sollicitée</i>	
Trajets :		<i>dans le cadre du CEEL</i>	
.....		<i>(Conseil Général)</i>	
Ⓢ Véhicule de l'organisme		(demande maximum : 10 demi-journées à	
<i>(précisez le taux de remboursement</i>		100 €/an/groupe)	
<i>kilométrique) :</i>			
Ⓢ Prestataire extérieur			
<i>(joindre le devis du transporteur)</i>			
<i>Petit matériel :</i> €			
Citer lequel	Coût		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
<i>(joindre les devis)</i>			
<i>TOTAL dépenses</i>€	<i>TOTAL recettes</i>€

**Remarques : ce budget prévisionnel doit être équilibré (égalité des dépenses et des recettes).
Il doit comporter au minimum un autofinancement ou un cofinancement en plus de la demande de subvention CEEL. Les coûts de transports, de restauration et d'hébergement doivent être pris en charge par l'établissement.**

Condition de versement de l'aide proposée par la Commission Technique des CEEL

1- CONFIRMATION de la subvention

Le Conseil Général de la Lozère lors de sa commission permanente validera cette proposition d'aide financière. Vous recevrez alors de ce dernier une notification de subvention.

L'aide attribuée par le Conseil Général de la Lozère dans le cadre du dispositif C.E.E.L. de manière forfaitaire : les justificatifs de dépense doivent malgré tout être conservés en cas de nécessité de contrôle. Si des documents pédagogiques ou administratifs sont manquants dans votre dossier déposé, il pourra vous être demandé de les faire parvenir par voie postale à l'adresse suivante : Conseil Général de la Lozère - Service de l'enseignement et de la vie associative (à l'attention de Mme Alméras) - 5 ter, boulevard Lucien Arnault - 48000 MENDE

2- VALIDATION des projets

Le paiement interviendra suite à l'avis favorable émis en Commission Technique des CEEL et après le vote en commission permanente du Conseil Général. Néanmoins une structure chargée par le Conseil Général de la Lozère assure le suivi du projet :

Pour les établissements scolaires publics : L'Inspection Académique de la Lozère

Pour les établissements scolaires privés : Le R.é.e.L.

Pour les associations : La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex-ddjs)

Ces structures évalueront et communiqueront au Conseil Général le taux de réalisation de votre projet (0 à 100%). Le Conseil Général se réserve le droit de demander le remboursement selon le degré de réalisation du projet. La validation définitive interviendra suite à **la réalisation des restitutions annoncées** dans la présentation de votre projet et à **l'envoi de la synthèse écrite du projet avec photos** (voir ci-dessous et en page jointe).

3- VALORISATION des projets

Pour valoriser son projet, 3 niveaux d'implication :

1 – Internet :

Chaque projet adresse le **document joint** à la suite (format Word ou scanné) et des photos numériques (format JPEG) présentant son thème, sa démarche, ses activités, ses résultats ... sans mise en forme particulière.

Cette première forme de valorisation est obligatoire dans le dispositif CEEL et représente l'implication minimum.

A envoyer à : Olivier Kania, Coordonnateur du R.E.E.L., reel48@wanadoo.fr - 04 66 45 17 46

2 – Journées « portes ouvertes »:

Pour nombre de projets, le travail engagé par une ou plusieurs classes de l'école ou du collège mérite d'être montré et échangé avec les autres élèves de l'établissement. Des demi-journées (ou journées) « portes ouvertes » pourraient le permettre en offrant à tous (élèves, collègues, parents, élus, amis) la possibilité de découvrir et d'apprécier le travail accompli. Faire part de la date au REEL qui vous contactera.

3 – Une Journée de valorisation des projets d'éducation à l'environnement (JDEE) :

INVITATION à la JDEE en juin 2014 (la date vous sera précisée en mars) :

Le lieu reste à préciser

journée ludique autour de l'environnement

(les transports sont pris en charge, remboursés sur facture)

Encadrées par des animateurs membres du R.é.e.L. et les équipes de l'Inspection Académique de la Lozère, le déroulement est structurée en 3 temps : visite et ateliers pédagogiques, forum d'échanges et bref moment final collectif. (Renseignement : Olivier Kania, Coordonnateur, reel48@wanadoo.fr, - 04 66 45 17 46)

4- ÉVALUATION des projets

Des outils et méthodes d'évaluation sont à votre disposition.

Contact : Christophe Parayre, CP EPS - EEDD, christophe.parayre@ac-montpellier.fr - 04 66 49 51 30



Réseau éducation environnement Lozère

5 rue Serpente, 48400 FLORAC

Tél. / fax : 04 66 45 17 46

reel48@wanadoo.fr

Le 08 Avril 2013, à Florac

INVITATION

Journée Départementale de l'Éducation à l'Environnement

JDEE 2013

Madame, Monsieur,

L'équipe du Réel48 vous invite à participer à la journée départementale de valorisation des projets scolaires d'éducation à l'environnement.

Les projets CEEL 2012-2013 touchent bientôt à leur fin et la valorisation ainsi que la mise en commun du travail effectué par vos élèves est une composante essentielle du projet, et c'est pour cela que la JDEE existe !

Cette année, elle se déroulera au **Domaine des Boissets**, sur les hauteurs de Ste-Enimie, en bordure du Causse de Sauveterre.

Pour l'occasion, ce hameau perché à 975 mètres d'altitude, entouré de 300 hectares de landes et de forêts (avec une vue imprenable sur les Gorges du Tarn !), se transformera en un lieu de découverte, de partage et d'échange d'expériences sur le thème de la nature et de l'environnement.

Les temps forts de la journée:

- **Le travail réalisé par les élèves** : Chaque classe présentera aux autres groupes d'élèves le projet qu'elle a réalisé durant l'année. Sous la forme d'un stand d'exposition, d'un jeu, d'une micro-animation ou encore d'une mise en scène... libre cours à votre imagination !

- **Les animations nature** : encadrées par des animateurs professionnels, vos élèves seront en immersion dans la nature. Sentir, voir, toucher, goûter la nature qui nous entoure, la découverte sera totale !

- **Le bon collectif** : Après le goûter, c'est un moment festif et citoyen de création collective qui clôt la journée et marque le passage de la JDEE sur le site.

Nous vous donnons rendez-vous

MARDI 25 JUIN, au Domaine des Boissets

Accueil entre 9 h et 10 h puis départ entre 15 h et 16 h, selon les temps de transports

Le seul transport est pris en charge !

Merci de vous inscrire sans tarder en remplissant le coupon ci-contre

En espérant vous compter parmi nous durant cette journée riche en découvertes nature !

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements.

Cordialement,
Marie-Laure GIRAULT
Présidente du Réel48.

Association reconnue d'Intérêt Général

Conventionné avec l'Éducation Nationale; agrément Jeunesse et Éducation Populaire: 48 07 034 ; Membre du réseau national Ecole et Nature

R.E.E.L. : 5, rue Serpente - 48400 FLORAC - Tél/Fax : 04 66 45 17 46 - mél : reel48@wanadoo.fr

Association Loi 1901 déclarée le 21 mars 2000 à la préfecture de Mende / n° SIRET : 437 636 368 00031 / code NAF : 9499 Z

Arbre à Problèmes

Méconnaissance du dispositif par les porteurs de projet et difficultés techniques et administratives

Diminution des subventions allouées à chaque projet

Stagnation de la dynamique
Partenariale et territoriale

Remise en question de la pérennisation et de l'efficacité du dispositif CÉEL

Manque de Communication

- 1.1. Lourdeur du dispositif
- 1.2. Accompagnement au montage
- 1.3. Peu d'informations sur les acteurs et les projets EEED du territoire
- 1.4. Difficulté de visibilité du message à transmettre

Restriction de l'enveloppe budgétaire du CG

- 2.1. Dispositif essentiellement connu pour son intérêt financier
- 2.2. Conjoncture économique : besoin/recherche de nouveaux partenaires financiers
- 2.3. Concurrence entre les porteurs de projets

Dispositif essentiellement dirigé par la commission technique

- 3.1. Importance du poids décisionnel de l'EN
- 3.2. IEN/CG/Réel : peu de partenaires techniques
- 3.3. Difficulté de visibilité de la politique en EEED du dispositif

Licence professionnelle

Coordinateur(trice) de projet d'éducation à l'environnement pour un développement durable

Proposition de PROJET TUTORÉ (du 14 octobre au 25 mars)

- Nom de votre organisme et coordonnées :

le Réel 48 à Florac

- Personne référente :

Olivier Kania, Coordinateur

- Le thème du projet tutoré :

L'EEDD en Lozère à travers l'analyse du dispositif « Contrat Education Environnement Lozère »

- Contexte :

Depuis 2002 ce dispositif départemental est un soutien technique, pédagogique et financier pour les écoles, Centres de Loisirs et Collèges de Lozère afin de les aider dans la mise en place de projets d'EEDD. Chaque année se sont près de 50 projets pour plus de 1 500 enfants touchés qui bénéficient d'un soutien pour réaliser leurs projets.

L'enveloppe départementale en diminution est aujourd'hui de 19 000 € répartis sur les porteurs de projets, on constate globalement une diminution de l'implication des enseignants dans les projets d'EEDD.

Globalement il s'agit d'analyser, comprendre, et améliorer les faiblesses du dispositif CEEL afin de redonner du dynamisme à ce dispositif exemplaire. Une prise de recul est nécessaire, un regard extérieur, mais aussi de nouvelles idées, force de propositions afin de donner un nouvel élan aux projets d'EEDD en Lozère en surmontant les freins que vous aurez identifiés.

- L'objectif principal :

Analyser les freins et les leviers à la mise en place de projets EEDD sur le temps scolaire et faire des propositions en Commission départementale des CEEL afin de dynamiser, adapter, innover pour faciliter l'émergence de projet d'EEDD en Lozère.

- Les objectifs secondaires :

Améliorer le dispositif CEEL et s'adapter aux attentes des enseignants. Impliquer les partenaires du CEEL dans sa refonte.

Ce qu'il faudra faire concrètement :

État de lieux, enquête auprès d'écoles qui font et ne font pas de l'EEDD, comprendre les freins et les leviers, formuler des propositions d'amélioration du dispositif CEEL, rencontrer les partenaires institutionnel afin de les associer à la démarche.

Résultat attendu :

Propositions d'amélioration du dispositif CEEL et présentation en Commission Technique des CEEL

Avez-vous des échéances différentes des nôtres ?

Non, ça colle, avec peut-être une restitution de ce travail devant les partenaires (PNC, CG 48, DDCSPP, Éducation Nationale) fin mars 2014.

Avez-vous la possibilité de rembourser les frais de déplacements des étudiants ?

Oui

Annexe 7 : Comptes-rendus chronologiques du projet

1#

22/10/13 Rencontre avec Olivier Kania

Nous avons rencontré le 22 octobre 2013, notre commanditaire Olivier Kania du Réel 48. Le but de notre rencontre était surtout d'éclaircir et reformuler le mieux possible notre commande. Grâce à cette rencontre nous avons eu de nombreux contacts de personnes ressources à rencontrer.

Les personnes ressources à contacter sont les suivantes :

- ❖ pour le conseil Général :
 - > Gilbert Reversat, président de la commission environnement
 - > Emmanuelle Palanque / Isabelle Darnas, Direction Enseignement Sport et Culture (DESC)
 - > Mme Casale
- ❖ pour l'Éducation Nationale
 - > Philippe Cogoluègues, IEN de Mende
 - > Christophe Parayre, conseiller Pédagogique départemental
 - > Alain Jacquet: mission sur le 2nd degré
 - > M. Larue, IEN circonscription de Florac
- ❖ pour la DDCSPP : Martine Thomas du Service Jeunesse et Sport

Depuis que le dispositif existe (2003), le CÉEL disposait de 26000 € de budget afin d'attribuer des subventions et soutenir pédagogiquement et techniquement les projets proposés par les établissements scolaires et de péri-scolaires. Mais depuis 2010, l'enveloppe budgétaire du Conseil Général allouée au CÉEL a baissé et est désormais de 17000 €, soit une baisse de 9000 € en sept ans. À cela s'ajoute également le fait que cette enveloppe risque prochainement (en 2014) de diminuer encore de 20 %. La pérennisation du dispositif est ainsi en péril pour les années à venir.

Un des principaux objectifs de ce dispositif est la formation à l'EEDD des professeurs des écoles, des collèges et également des animateurs des ALSH.

Olivier nous confie ensuite que le Réel 48 ne bénéficie pas de retombées directes quant à la mise en place de ce dispositif. Il nous affirme que pour valider les dossiers déposés au préalable par les établissements, les interventions prévues doivent être complémentaires et construites. En effet, elles doivent s'inscrire dans l'un d'un projet d'ensemble cohérent et non pas témoigner d'une animation environnementale ponctuelle sur au cours de l'année. Notre commanditaire nous donne ensuite de nombreuses pistes et éléments de reformulation concernant notre commande. Il nous informe également de la tenue de la réunion de la commission technique du CÉEL du 5 Novembre 2013. Nous souhaitons fortement y assister afin d'avoir nos premiers contacts avec les personnes ressources du dispositif. Olivier Kania nous indique qu'il est important que nous tenions informés de notre venue les participants à la réunion.

2#

05/11/13 Commission Technique du CEEL

En ce jour du 5 Octobre 2013, les membres de la commission technique du CEEL se sont réunis pour attribuer les subventions aux différents projets acceptés au préalable.

Personnes présentes : Martine Alméras (Conseil Général) ; Emmanuelle Palanque (Conseil Général) ; Isabelle Darnas (Conseil Général) ; Martine Thomas (DDCSPP) ; Claude Anackiewicz (CPC Marvejols) ; Christophe Parayre (CPD EEDD-EPS) ; Philippe Cogoluègues (IEN Mende) ; Alain Jacquet (DAAC rectorat) ; Olivier Kania (Réel 48) ; Solenne Cardine, Agathe Meunier et Nicolas Parlange (étudiants à Supagro Florac)

Animateur de la séance : Oliver Kania (Réel 48)

Cela fait 10 ans que le CEEL a été créé (novembre 2003).

Il n'y aura pas de journée E3D pour les collèges du département cette année. Se sont souvent les mêmes établissements qui y participent.

Cette année, la principale difficulté provient du Conseil Général qui n'a pas encore voté les budgets (normalement orientations budgétaires en septembre et vote du budget en décembre), dont celui attribué au CEEL, pour cause d'élections. Cette année le budget sera voté en avril, après les élections. La Commission permanente aura lieu aux alentours du 6,7 mai 2014 au lieu de fin mars habituellement.

Il est aussi question de la baisse générale de 20 % du budget de tous les services départementaux, voire une baisse de 40 %.

Ces conjonctures rendent l'attribution des subventions délicate.

=> une question émerge alors : comment les acteurs envisagent-ils l'avenir ?

Les demandes de subventions ayant été faites avant fin décembre seront accordées cependant les demandes faites après (pour l'autre moitié de l'année scolaire) seront accordées ou non selon le budget voté en avril.

Un autre élément a été soulevé : les budgets départementaux sont voté sur l'année civile tandis que la grande majorité des porteurs de projets fonctionnent sur l'année scolaire. Ainsi, pour la deuxième partie de l'année scolaire 2013-2014, les porteurs de projets mettent en place des projets acceptés en commission, (dont la réalisation de certains débutent dès septembre/octobre) mais qui ne sont absolument pas sûrs d'obtenir une subvention provenant du CEEL. Il est prévu de réaliser une note à l'intention des porteurs de projets pour les informer de cette contrainte de poids.

Autres points abordés :

- Il serait souhaitable que le CEEL soit revu avec les élus locaux du département : un vrai travail s'impose avec eux pour re-dynamiser le CEEL.
- autre point à voir : l'évolution du temps périscolaire avec la réforme des rythmes scolaires
- trouver + de financements pour le CEEL
- Prévision d'une commission avec les élus (M. Rougeant) en janvier, février, ou mars.
- depuis 2003 => 520 projets ont été subventionnés par le dispositif (sur 10 années) / 1200 enfants sensibilisés à l'EEDD par an.
- en moyenne les projet sont subventionnés à hauteur de 390 € par projet.

- Les membres de la commission ont notamment remarqué une baisse des projets mis en place sur le territoire. Il est selon eux important de travailler avec les élus locaux mais aussi avec les enseignants sur le CEEL.
- Il faudrait savoir si les nouvelles écoles présentes sur le territoire font appel au dispositif CEEL ou non.
- Il serait important de savoir quelles sont les actions EEDD que les écoles mettent en place sans les subventions du CEEL. (=> questionnement sur la disponibilité des enseignants)

3#

17/12/13 Rencontre avec M. PARAYRE

Étaient présents :

- M. Christophe Parayre, Conseiller Pédagogique Départemental (CDP) en Éducation Physique et Sportive du 1er degré et EEDD
- Le groupe d'étudiants du projet tuteuré de Supagro Florac Parlange Nicolas, Cardine Solenne et Meunier Agathe

Les dits participants se sont retrouvés à l'Inspection Académique de la Lozère sise
rue Chanteronne
BP 22
48001 Mende Cedex

Objet de la réunion : revisite du questionnaire destiné aux professeurs des écoles et enseignants du département et de la lettre à l'intention des directeurs des écoles et les proviseurs d'établissements scolaires.

Points importants soulevés :

- la lettre à l'intention des directeurs des écoles doit être synthétique et insister sur le fait que le questionnaire doit être transmis aux collègues enseignants impliqués et non impliqués dans des projets/actions EEDD
- des modifications sont à apporter au questionnaire
- il est impératif de rédiger une demande écrite à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) accompagnée du questionnaire et du mail à destination des directeurs des écoles afin d'avoir son aval et de pouvoir accéder à la liste de diffusion des mails des directeurs des écoles

4#

18/12/13 Rencontre avec M. Cogoluègues

À 18h30 nous sommes dans les locaux de l'inspection académique avec M. Cogoluègues.

Le CÉEL est un dispositif inspiré de deux autres dispositifs : la conurbation de Lille "Espace Naturel de Lille" et un dispositif d'encouragement aux projets du Languedoc Roussillon.

Il faudrait imaginer un dispositif qui puisse s'insérer dans les écoles par des compétences extérieures et aussi avoir un effet levier sur les enseignants et les impliquer dans des projets.

Questionnement autour de notre projet tuteuré : Pourquoi le CÉEL a connu une évolution favorable pendant ces 10 années ? Pourquoi autant de projets en EEDD proposés ?

=> au début, le dispositif n'intéressaient que les initiés et habitués à porter des projets d'EEDD. Concernant les collèges, c'était toujours les mêmes professeurs qui s'impliquaient.

Apparition de la révision des programmes au sein des établissements scolaires avec la mise en place du mot clef "plaisir". Mais aussi : allègement des programmes scolaires et ainsi donner plus de responsabilité aux enseignants.

rôle du Réel 48 au sein du dispositif CÉEL: gestion administrative des dossier, secrétariat.

Alors que le Réel 48 devrait plus avoir un rôle de mise en réseau et d'accompagnement dans la mise en relation des acteurs du territoire, être médiateur entre les enseignants et les acteurs EEDD, avoir un regard sur les projets menés et pouvoir donner des pistes d'acteurs ou même d'actions.

"Tout ce qui est écrit a dû être dit alors que ce qui est dit n'est pas forcément écrit."

après nous avoir fait un petit point historique sur le CÉEL, M. Cogoluègues nous insite à aller rechercher de nouvelles pistes de financement ainsi que de nouveaux partenaires financier:

Pistes pour trouver des financements :

- démarcher des structures comme Parc, CDC, communes, entreprises, Syndicats mixtes, agence de l'eau, fondations ...
- aller voir au Parc Naturel des Cévennes : Commission Culture du Parc : financement annuel
- UNESCO : se servir du label d'agro pastoralisme => Sandrine Watremez, la rencontrer pour parler du CÉEL et de son financement.
- 3 fondations : Yves Rocher / Auchan / N.Hulot

=> leur joindre un note de synthèse du CÉEL

=> poser la question suivante aux personnes à rencontrer : Que pensez-vous du fait que le CÉEL soit porté par une seule collectivité territoriale ? Pensez-vous que c'est viable, Pouvons-nous en parler ?

5#

19/12/2013 Rencontre avec M. Jean Paul Larue, IEN circonscription de Florac et M. Gode, Conseiller pédagogique

jean-paul.larue@ac-montpellier.fr / phillipe.gode@ac-montpellier.fr

Les deux Inspecteurs de l'Éducation Nationale que nous avons rencontrés sur Florac ont connaissance du CÉEL et l'utilisent chaque année. Les demandes de projets passent automatiquement par l'inspecteur, M. Larue, (qui est aussi le directeur de l'école publique de Florac) pour être validées, avant d'être envoyées à la commission technique. Il veille donc à l'implication des enseignants dans les différents projets. Également les projets d'école doivent être établis en co-construction entre lui (IEN) et les enseignants. Il est donc important et primordial pour lui de savoir quels sont les apports réels pour les élèves et comment on relie les interventions extérieures avec les programmes scolaires. Il met aussi un point d'honneur vis à vis des professionnels qui interviennent (possession d'agrément) car parfois la personne est très compétente mais elle rencontre de nombreuses difficultés pour vulgariser et rendre son intervention à la hauteur du public (pédagogiquement viable). L'avantage du CÉEL est qu'il permet d'ouvrir les portes de l'ÉN à des associations EEDD et d'aller sur le terrain.

6#

11/02/2014 Rencontre avec Marie-Hélène GRAVIER du PNC

Marie-Hélène Gravier est la chef du service d'accueil et de la sensibilisation au Parc national des Cévennes. Elle a connaissance du CEEL.

Le PNC a effectué une réorganisation du travail afin d'optimiser celui-ci avec le territoire sur lequel il intervient. Ainsi, quatre techniciens sont désormais chargés de l'accueil du public et sont les interlocuteurs avec les écoles. Ces derniers mettent en place des projets d'éducation à l'environnement avec les écoles des communes adhérentes au parc intéressées. Le PNC a effectué un bilan des deux dernières années d'action. Par la suite, un plan d'action sur 2012-2015 a été élaboré. De plus, trois axes thématiques concernant les actions envers les écoles ont été choisis : les arbres, les vautours et l'eau.

Dans les classes, les animations faites par le PNC sont gratuites.

Dans sa réorganisation, le Parc souhaiterait développer des projets avec les écoles sur le long terme. Les animations ne sont que sur une journée et ne s'inscrivent pas la continuité d'un projet.

De manière plus générale, le Parc peut intervenir de deux façons différentes auprès des classes :

- en achetant des animations à des prestataires qui vont faire leurs animations dans les classes
- en réalisant ses animations eux-mêmes auprès des classes participantes

Le Parc comprend une commission culture et animation à laquelle correspond une enveloppe budgétaire. Cette enveloppe sert notamment au financement du Contrat Éducatif Local. Le parc est également partenaire de projets dans le cadre des contrats Rivière.

La Charte du PNC revisitée il y a un an est en ce moment reproposée pour adhésion aux communes du département qui sont sur le territoire du Parc.

Le Parc souhaite mettre en place une politique environnementale intégrant l'ensemble des acteurs agissant pour l'EEDD. Cette politique devrait permettre l'émergence de projets de territoire cohérents et multi-partenariaux.

Pour cela, une première réunion de concertation aura lieu le 3 avril 2014. Elle est à l'initiative du PNC qui souhaite inviter les têtes de réseau EEDD du territoire, mais aussi des représentants du Conseil Général, de l'Education Nationale au niveau départemental, de SupAgro-Florac, de la région, et du GRAINE Languedoc Roussillon. En effet, le but de cette réunion est la création sur le long terme d'un plan d'action cohérent sur le territoire en matière d'EEDD. Il faut pour cela que les projets sur le territoire s'inscrivent dans la durée. Le Parc voudrait créer un programme d'action EEDD en concertation à mettre en place sur le territoire.

Cependant Marie-Hélène Gravier nous rappelle qu'il est important de penser aux différentes échelles et champs d'action des institutions et structures qui seront intégrées dans se programme.

7#

12/02/14 RDV téléphonique avec Florence Thorez

Le groupe de projet tuteuré a eu Florence Thorez en rendez-vous téléphonique. Cette dernière est à la fois chargée de mission au service éducatif du GRAINE Languedoc-Roussillon et professeur de SVT au Collège Pic Saint Loup à Montpellier. Au sein du GRAINE LR sa mission est de faire le lien entre les associations et les écoles du département.

Florence Thorez travaille conjointement avec Alain Jacquet au service éducatif du GRAINE LR. Ce dernier est l'interlocuteur entre les associations de la Lozère et le GRAINE.

Le service éducatif du GRAINE regroupe des enseignants et professeurs qui font des heures supplémentaires et ont pour mission d'éduquer à l'EEDD.

Le service éducatif du GRAINE travaille avec les cinq départements de la Région. Quelques exemples de dispositifs départementaux :

- Dans l'Hérault : un partenariat existe entre les communes et les écoles afin qu'elles puissent monter des projets d'EEDD ensemble et en cohérence avec le territoire.
- Dans le Gard : les actions EEDD mises en place par les écoles sont payées par le Conseil Général par l'intermédiaire de la MNE RENE 30
- Dans les Pyrénées Orientales : c'est la chambre d'agriculture qui agit avec les écoles en lien avec la production agricole locale afin de mettre en place des projets.
- Dans l'Aude : il existe un dispositif qui permet de former les enseignants à l'EEDD, du type formation aux déchets, à l'énergie ...

Il est ressorti de cet entretien que les associations de la Lozère ne font pas forcément appel au GRAINE LR. L'association Aventura en Cévennes située en Lozère a fait appel au GRAINE LR afin de mettre en place des projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le service éducatif du GRAINE permet aux associations des départements de faire appel aux enseignants missionnés afin qu'ils les aident à développer des dispositifs d'actions pédagogiques.

Chaque année le GRAINE LR demande aux associations d'EEDD des tous les départements de faire remonter l'existence de tous les dispositifs.

Ce recensement permettrait de connaître les différentes manières de travailler des associations. D'après Florence Thorez, les associations de Lozère font peu appel au GRAINE L-R et ne remontreraient pas ces informations. Ainsi un manque de communication se fait ressentir entre les actions du GRAINE et le Réel 48. En effet un constat se dresse : il existe peu d'interactions entre le service éducatif du GRAINE et les associations EEDD de Lozère.

Le service éducatif du GRAINE LR n'a pas connaissance de l'existence du CÉEL, pourtant il existe depuis dix ans sur le territoire lozérien.

Afin de nous aider dans notre travail, Florence Thorez est prête à émettre un regard extérieure sur les préconisations que nous proposerions d'apporter au dispositif CÉEL.

8#

14/02/2014 Entretien avec Mme Claire Guillaud du Foyer rural de Florac (ALSH)

Nous avons rencontré Claire Guillaud, directrice du foyer rural depuis deux ans. Nous avons pour but d'identifier sa représentation et son avis sur le dispositif CEEL. Elle a tout d'abord spécifié que c'est un dispositif très utile notamment pour son intérêt financier. Également que le dossier de remplissage est clair et ne lui pose pas de souci particulier (car il y a une notice de remplissage adjointe au dossier). Si toutefois elle rencontre des difficultés, elle indique qu'elle fait appel au Réel 48 qui l'accompagne pour le remplissage en ajustant, accordant les objectifs, les modalités des projets afin qu'ils concordent au mieux avec la démarche de décision de la commission technique. Cette année, elle travaille sur un projet lié aux cinq sens. Il y a un animateur du foyer rural mis à disposition pour la JDE.

Un de ses regrets est que le CEEL soit essentiellement une subvention permettant de rémunérer les intervenants extérieurs et qu'il ne comprenne pas les charges de fonctionnement. En effet, au sein du foyer rural, il y a une personne en capacité d'effectuer des interventions, cela dit si elle intervient, il n'y a pas de financements car elle fait partie de la structure porteuse de projet. Cette modalité implique un petit déficit qu'ils comblent grâce aux deux autres pôles du foyer rural, à savoir le club activité et l'animation locale.

Il y a toujours la frustration de commencer à monter un projet sans être assuré de la subvention. Le soutien du Réel 48 est très important et reconnu par le foyer rural. "Ils sont à l'écoute et soutiennent le foyer rural en mettant à leur disposition des mallettes pédagogiques." Le foyer souhaite travailler sur les temps périscolaire (pedt) mais pas seulement pour "boucher un vide". Leur souhait est d'intervenir en complément du travail des enseignants. Cette évolution pourrait aussi impliquer un partenariat entre les communautés de communes, les écoles et les ALSH.

9#

18/02/14 rdv avec Olivier

Réunion de type informelle

Points importants :

- la décision sur la persistance du dispositif tombera fin avril : les techniciens du CG sont majoritairement pour que le CÉEL continue à perdurer ; les supérieurs hiérarchiques (élus) ne se prononcent pas
- il n'existe pas de Convention entre le Réel et le CG sur le rôle du Réel dans la mise en oeuvre du CÉEL mais simplement une convention entre l'ÉN et le Réel (association reconnue d'utilité publique => agrément de l'ÉN)
- notre dossier se devra d'être au maximum communiqué et remonté jusqu'aux élus (M. Reversat notamment)
- malgré la diminution drastique de l'enveloppe budgétaire, le CG propose au RÉEL une "convention de partenariat" pour l'année 2014

10#

20/02/2104 M. Alain Jacquet, chargé de mission pour la culture artistique et scientifique (2nd degré)

Au lycée Émile Peytavin à Mende

- proposition : une seule commission pour tous les projets (environnement, culturel/historique, scientifique), dont les subventions seraient accordées au regard de la cohérence pédagogique avec les projets d'établissements. Cela éviterait notamment que des établissements particuliers prétendent à plusieurs projets la même année et totalisent des subventions importantes.
- le dispositif CEEL va sûrement migrer en interne à l'Inspection Académique et ne sera ouvert qu'aux écoles et ALSH

11#

10/03/2014 Mme Martine Thomas, responsable politique de jeunesse et d'éducation populaire et des Accueils Collectifs de Mineurs à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Antérieur au CÉEL : « Mille défis pour ma planète » ouvert à tous

Début de la mise en œuvre de l'outil : le CÉEL est né à la suite de la Charte départementale de l'environnement (volet trois). La première année, le dispositif n'était ouvert qu'aux écoles. Sauf que l'enfant est à l'école et au dehors. Donc proposition d'ouverture car ce n'était pas logique de le restreindre au strict temps scolaire. Utilité : certaines écoles ne participent pas mais sur la même commune, les ALSH peuvent participer.

La DDSCPP cofinance ponctuellement le CÉEL.

Proposition : dispositif ouvert une année aux écoles puis une année aux collèges puis une année aux ALSH.

Questionnements : le CG n'a pas la compétence des écoles ; l'obligation de la prise en compte du périscolaire avec la loi de refondation de l'école.

« Le nerf de la guerre c'est le financement ! ».

Synthèse des C.E.E.L. pour la commission du 5 novembre 2013

04/11/2013 17:10

Porteurs et bénéficiaires du CEEL fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges

n°	Coût du projet et financement										Aide éligible CEEL		Remarques ou proposition d'avis sur le projet présentée	% demande de financement sur coût									
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes	nb de jeunes	titre du projet	periode	nb 1/2 j. total	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)			coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total	Co-financieurs	Aide demandée sur CEEL	éligibilité € (animation)	éligibilité € (autres dép.)	Montant éligible
1	école Claude Erignac - Le Monastier	Mme Jaiffel, Mme Resche, M Mauraud	Amis de l'école	3	MS, GS, CP, CM	57	<i>Découvrir l'astronomie à l'école</i>	janvier - février	21	5	Astrolab (5)	<i>Herbretau</i>	390 €	129 €	transport (60€); ports matériels (69 €)	519 €	APE (100 €); commune (119 €)	300 €	3 x 85 €	3 x 15 €	300 €	projet recevable, attention à l'adaptation à chaque niveau de classe. L'aide est attribuée pour les interventions de Astrolab et l'achat du petit matériel.	58%
2	Collège des trois vallées - Florac	Kopp; Malliarakis	collège	1	6 ième	12	<i>L'eauzere</i>	année scolaire	20	7	En chemin; Cévennes Evasions	<i>Maëlle Yobé, Philippe Blanchet</i>	950 €	1 349 €	transport (600€); sorties (499€); petit matériel (300€)	2 299 €	collège (459€); CEL (1140€); Contrat de rivière	700 €	2 x 100 €	0 €	200 €	projet recevable, mais l'aide est attribuée uniquement sur les sorties avec Cévennes Evasions car les animations de l'asso. En chemin sont financées par ailleurs dans le cadre du contrat de rivière Tam-Amont. Les sorties avec Cévennes Evasions doivent avoir un lien pédagogique avec le projet de l'enseignant.	30%
3	Ecole primaire de St-Etienne du Valdonnez	Annie Gras; Carole Gerbal	APE	2	CE2 - CM2	27	<i>La lumière</i>	?	20	2	Astrolab	<i>G. Herbretau</i>	260 €	60 €	transport (30€); petit matériel (30 €)	320 €	APE (120 €)	200 €	2 x 85 € = 170 €	2 x 15 € = 30 €	200 €	projet recevable, bonne articulation enseignant / animation. L'aide est attribuée pour les interventions de Astrolab et l'achat du petit matériel.	63%

Synthèse des C.E.E.L. pour la commission du 5 novembre 2013

04/11/2013 17:10

Porteurs et bénéficiaires du CEEL fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges

n°	Coût du projet et financement										Aide éligible CEEL		Remarques ou proposition d'avis sur le projet présentée	% demande de financement sur coût									
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes	nb de jeunes	titre du projet	période	nb 1/2 j. total	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)			coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total	Co-financéurs	Aide demandée sur CEEL	éligibilité € (animation)	éligibilité € (autres dép.)	Montant éligible
4	Ecole publique de Meyrueis	Régine Leducq ; Saëah Raymond	APE	2	cycle I et II	37	<i>Parcours de découverte autour du mouton</i>	février à juillet	23	8	Atelier laine ; feutré ; Exploit agricole ; historien	<i>Léna Mancec ; M. Causse ; M. Chambon</i>	395 €	260 €	transport (110 €) ; peut matériel (150 €)	655 €	APE (110 €) ; commune (70 €)	475 €	3 x 85 € = 255 €	10 x 150 € = 150 €	405 €	projet recevable , projet global intéressant et bien articulé. Le coût des visites de la Toison d'or et de la filature des caquières auraient pu être mentionnés dans le descriptif financier.	73%
5	Ecole primaire de St Colombe de peyre	Sophie Victor ; Serano ; Valérie Brassac	APE	2	TPS - CP / CE - CM	27	<i>A la rencontre de mon paysage, Vers une école du Parc</i>	octobre à mai	20	10	Centre PEP Ventouzet	<i>Géraldine Vieu</i>	960 €	597 €	transport (410 €) ; livres (187 €)	1 557 €	APE (182 €) ; Commune (325 €)	1 050 €	10 x 85 € = 850 €	10 x 150 € = 150 €	1 000 €	L'aide est attribuée sur les interventions au Centre du Ventouzet et sur l'achat de matériel pédagogique. Néanmoins la Commission CEEL doit acter le soutien du dispositif CEEL aux actions EEDD du PNR Aubrac.	67%
6	Ecole publique du Buisson	Régis Rameau	APE	1	TPS - CP	15	<i>A la rencontre de mon paysage, Vers une école du Parc</i>	octobre à mai	10	4	Centre PEP Ventouzet	<i>Géraldine Vieu</i>	420 €	365 €	transport (220 €) ; livres (documentaires (145 €)	785 €	APE (335 €)	450 €	4 x 85 € = 340 €	7 x 150 € = 105 €	445 €	projet recevable et bien décrit. L'aide est attribuée sur les interventions au Centre du Ventouzet et sur l'achat de matériel pédagogique. Néanmoins la Commission CEEL doit acter le soutien du dispositif CEEL aux actions EEDD du PNR Aubrac.	57%
7	Ecole publique J.A Dalle - Aumont Aubrac	Meissonnier ; Pages ; Lopez	APE	5	TPS - CM2	77	<i>On venture sur le monde qui nous entoure: Vers une école du Parc</i>	octobre à mai	30	15	Centre PEP Ventouzet	<i>Géraldine Vieu</i>	1 490 €	848 €	transport (410 €) ; matériel pédagogique (438 €)	2 338 €	APE (463 €) ; commune (325 €)	1 550 €	15 x 85 € = 1275 €	15 x 150 € = 225 €	1 500 €	projet recevable. Projet d'établissement pour 5 classes, ce limite-t-on tout de même à 1000 € d'aide maximum comme pour un projet de classe ? Néanmoins la Commission CEEL doit acter le soutien du dispositif CEEL aux actions EEDD du PNR Aubrac.	66%

Synthèse des C.E.E.L. pour la commission du 5 novembre 2013

04/11/2013 17:10

Porteurs et bénéficiaires du CEEL fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges

n°	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes	nb de jeunes âgés	titre du projet	période	nb 1/2 j. total	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total	Co-financeurs	Aide demandée sur CEEL	Aide éligible CEEL		Remarques ou proposition d'avis sur le projet présenté	% demande de financement sur coût	
																			éligibilité € (animation)	éligibilité € (autres dép.)			
8	Collège Marcel Pierrrel - Marvejols	Vieilledem. ; Priand	Collège	1	6ième, 5ième, 4ième	30	<i>At la recherche de la précieuse propriété!</i>	octobre à juin	27	3	Lozherbes	<i>Karlen Gilles</i>	150 €	1 005 €	transport (905 €); matériel pédagogique (100€)	1 155 €	collège (550 €); CAST (200 €)	405 €	85 €	7 x 15€ = 105 €	190 €	projet recevable et très bien décrit. Les animations correspondent à 3 fois 2 heures. Les transports ne sont pas pris en charge par le CEEL, ils doivent être auto-financés. L'aide attribuée est plafonnée au montant des animations et du matériel.	35%
9	Collège Henri Gamala - Collet de Dèze	Favreau Elisabeth	Collège	1	interne	22	<i>projet d'itinérnat</i>	septembre à juin	11	8	PNC, Fédé de pêche (2), EHPAD,	<i>grégory Richard</i>	200 €	510 €	transport (560 €); matériel de pêche (150 €)	710 €	Collège (200 €)	510 €	2 x 85 € = 170 €	7 x 15 € = 105 €	275 €	projet recevable. L'aide CEEL est attribuée sur les deux interventions de la Fédération de Pêche et l'achat de matériel. Attention L'aide CEEL ne prend pas en charge les transports.	72%
10	Collège Henri Gamala - Collet de Dèze	Verdelhan	Collège	3	6ième, 5ième, 4ième	69	<i>Le Gardon, une rivière à protéger</i>	septembre à juin	17	5	Marie, PNC, Fédé de Pêche (2)	<i>grégory Richard</i>	200 €	88 €	matériel pédagogique (88 €)	288 €	collège (88 €)	200 €	3 x 85 € = 170 €	2 x 15 € = 30 €	200 €	projet recevable. L'aide est attribuée sur les deux interventions de la Fédération de Pêche et le matériel pédagogique.	69%
11	Ecole publique - Ste Croix VF	Nathalie Lebec; Solange Campos; Nathalie Meignen	APE	2	MS - CE1	26	<i>Les insectes et Les hommes</i>	octobre à juin	16	9	Le Merlet, PNC et PLPD	<i>Fabienne Sebron</i>	1 419 €	3 460 €	transport (398 €); Moulin de la Farelle (2912 €); matériel pédagogique (150 €)	4 879 €	APE (1489 €); Commune (300 €); Région (250 €); familles (1300 €); com com (670 €)	1 000 €	10 x 85 € = 150 €	10 x 15 € = 150 €	1 000 €	projet recevable. L'aide est attribuée sur les interventions pédagogiques du Merlet et pour l'achat du matériel pédagogique. L'aide est plafonnée au montant maximum éligible.	20%

Synthèse des C.E.E.L. pour la commission du 5 novembre 2013

04/11/2013 17:10

Porteurs et bénéficiaires du CEEL fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges

n°	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes	nb de jeunes âges	titre du projet	période	nb 1/2 j. total	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)	Coût du projet et financement				Aide éligible CEEL			Remarques ou proposition d'avis sur le projet présenté	% demande de financement sur coût		
													coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total	Co-financieurs	Aide demandée sur CEEL	éligibilité € (animation)			éligibilité € (autres dép.)	Montant éligible
12	Ecole publique - Bedones	Assier-Mamuel	APE	1	TPS - GS	11	<i>Découverte d'une ferme et de son environnement au fil des saisons</i>	octobre à juin	20	5	Lisa Thomas (4); Atelier Laine feutrée (1)	Lisa Thomas et Léna Mancec	610 €	390 €	transport (240 €); matériel pédagogique (150€)	1 000 €	APE (240 €)	760 €	5 x 85 € = 425 €	10 x 15 € = 150 €	575 €	76%	projet recevable. L'aide est attribuée sur les interventions de Lisa Thomas, l'atelier Laine feutrée et le matériel pédagogique. L'aide est plafonnée au maximum éligible.
13	Foyer rural de Langlade	Irène Delaporte	ALSH	1	10 - 16 ans	6	<i>Nouvelles vie aux déchets</i>	novembre à février	9	2	Titelion Kanton	Chantal Titelion	350 €	130 €	peut matériel (50€); transport (80 €)	480 €	ALSH (140 €); CEL (140 €)	200 €	2 x 100 €	0	200 €	42%	projet recevable, aide attribuée sur les interventions de Titelion Kanton.
14	Centre de loisir de chirac	Brigitte Berbon	commune	1	3 à 11 ans	10	<i>Les animaux en captivité</i>	avril à juin	4	4	parc animalier "Le jardin des Bêtes"; Parc Animalier d'Auvergne	/	152 €	961 €	transport (660€); peut matériel (301 €)	1 113 €	commune (713 €)	400 €	0 €	0 €	0 €	36%	projet non recevable, la gestion de ce Centre de loisir est communale, une subvention ne peut donc être accordée. Faut-il reconsidérer les ALSH à gestion communale ?
15	Ecole publique - Pont de Montvert	David Chambon,	APE	2	Cycle I, et III	27	<i>Les petites bêtes</i>	septembre à avril	16	6	PNC	Ayméric Salmont	- €	556 €	transport (435 €); matériel et livres (121 €)	556 €	APE (106 €); commune (100€); familles	150 €	8 x 15 € = 120 €	120 €	27%	projet recevable. L'aide est attribuée pour l'achat de petit matériel pédagogique. L'aide est plafonnée au montant du coût du matériel.	
16	Ecole publique - Pont de Montvert	David Chambon, Anélie Maurin, Yvette Boissier, Delphine Desnaud	APE	4	Cycle I, II, III	49	<i>Un jardin solitaire à l'école</i>	septembre à juillet	40	0	/	/	- €	375 €	transport (225 €); matériel jardinage (150 €)	375 €	APE (125 €); communes (100 €)	150 €	10 x 15 € = 150 €	150 €	40%	projet recevable. L'aide est attribuée pour l'achat de petit matériel pédagogique.	

Synthèse des C.E.E.L. pour la commission du 5 novembre 2013

04/11/2013 17:10

Porteurs et bénéficiaires du CEEL fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges

n°	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes	nb de jeunes âgés	titre du projet	période	nb 1/2 j. total	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)	Coût du projet et financement				Aide éligible CEEL				Remarques ou proposition d'avis sur le projet présenté	% demande de financement sur coût	
													coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total	Co-financieurs	Aide demandée sur CEEL	éligibilité € (animation)	éligibilité € (autres dép.)			Montant éligible
17	Ecole primaire - Altier	Saeil Marie- José	APE	1	classe unique	9	<i>la rivière</i>	mars à juin	8	4	Féde de Pêche (4)	<i>Grégory Richard</i>	485 €	90 €	transport	575 €	APE (255 €)	320 €	4 x 85 € = 340 €	0	340 €	Projet recevable, l'aide est attribuée pour l'intervention de la Fédération de Pêche. Attention à bien articuler ces animations avec les séances réalisées en cours par l'enseignant.	56%
18	Collège André Chamson - Meyruets	Alla Eric	collège	1	4ième	17	<i>Etude, conception et fabrication de fours à effet de serre</i>	décembre à mai	10	4	Habitat Durable en Cévennes	<i>Sandrine Cendrier</i>	520 €	97 €	petit matériel	617 €	collège (125 €)	492 €	4 x 100 €	0	400 €	Projet recevable et bien détaillé, l'aide est attribuée pour les interventions de HDC. L'aide est plafonnée au maximum éligible.	80%
19	Ecole de Pont ravagers	Jean-Luc Champetier	APE	1	Cycle I	8	<i>A la ferme équestre</i>	novembre à juin	8	8	association Prouette	<i>Mme Von Mysoki</i>	800 €	960 €	transport	1 760 €	APE (320 €); commune (100 €); familles (320 €); CEL (208 €)	800 €	6 x 100 €	0	600 €	Projet recevable. Les interventions sont bien basées sur la connaissance de l'animal et de son environnement, néanmoins ce centre équestre n'est pas reconnu comme une ferme pédagogique.	45%
20	Ecole publique - Bagnols les bains	St Dizier; Da Silva; Saint Dizier; Foureaud	APE	4	TPS - CM2	66	<i>Etude de la forêt à travers la faune, la flore et l'éducation au DD</i>	septembre à juin	62	26	PNC; Centre PEP Ventouzet; Le Boutillou; bibliothèque	<i>M. Malafosse, Géraldine Vieu, Mme Fournel</i>	1 000 €	5 907 €	Séjour (3937 €); transport (1800 €); petit matériel (169 €)	6 907 €	APE (2886 €); commune (165 €); familles (1515 €); (320 €); CEL (208 €)	1 000 €	10 x 85 € = 850 €	10 x 15 € = 150 €	1 000 €	Projet recevable et bien détaillé, l'aide est attribuée sur les interventions au Centre PEP du Ventouzet et l'achat du petit matériel	14%
21	Foyer rural de Florac	Claire Guillaud	ALSH	1	11 à 14 ans	12	<i>Club Nature et Club sport de pleine nature</i>	novembre à mai	30	10	Atoutroc (2); Cévennes Evasion (2); Acrobatiche (1); Aleps (1); La Crendèle (1)	<i>Thomas Bonnet, Sébastien Guillot, Fabrice Dupré</i>	1 823 €	222 €	Transport (59 €); petit matériel (163 €)	2 045 €	DDCSPP (200 €); CCSS (300 €)	700 €	7 x 100 €	0	700 €	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les différentes sorties. Attention à bien donner une dimension « découverte de l'environnement » aux activités de pleine nature.	34%

Synthèse des C.E.E.L. pour la commission du 5 novembre 2013

04/11/2013 17:10

Porteurs et bénéficiaires du CEEL fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges

n°	établiss.	Descriptif du projet et intervenants										Coût du projet et financement				Aide éligible CEEL			Remarques ou proposition d'avis sur le projet présentée	% demande de financement sur coût			
		référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes	nb de jeunes	titre du projet	période	nb 1/2 j. total	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	départ autres dépenses	coût total	Co-financiers	Aide demandée sur CEEL			éligibilité € (animation)	éligibilité € (autres dép.)	Montant éligible
22	Foyer rural de Florac	Clare Guillaud	ALSH	1	3 - 10 ans	20	<i>Les 5 sens dans tous leurs états</i>	septembre à juin	40	7	GIE Plains Infos (2) ; Sport Nature en Lozère (1) ; Quoi de neuf (1) ; Ferme de Frougeage (2) ; Ferme de La Borie (1)	Sophie Leleu, Fabien Salles, Cécile Maillet, Hervé Durand	1 050 €	480 €	Transport (280 €) ; petit matériel (200 €)	1 530 €	ALSH (250 €) ; DRAC (160 €) ; familles (100 €) ; Communauté de communes (280 €) ; DDCSPP (140 €)	600 €	6 x 100 €	0	600 €	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les différentes sorties. Attention à bien donner une dimension « découverte de l'environnement » aux différentes activités.	39%
23	Ecole privée Ste Ursule – Ispagnac	Daudé Christians, Chaballer Laurence	OGEC	2	PC – CP	43	<i>Jardin pédagogique</i>	année scolaire	13	9	En Chemin (2) ; Herbes Arômes Lozère (6) ; Jardinières de France (1)	Maëlle Yobé ; Laurence Bonel ; Jacky Brand	916 €	- €	/	916 €	Ogéc (184 €)	732 €	8 x 85 €	680 €	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les interventions pédagogiques.	80%	
24	Ecole privée Ste Ursule – Ispagnac	Xavier Mougous ; Virginie Rouvière	OGEC	2	CE1 – CM2	26	<i>Jardin pédagogique</i>	année scolaire	16	10	Pays art et histoire (8) ; Alope (1) ; Jardinier de France (1)	Nelly Lafont ; Fabrice Dupré ; Jacky Brand	381 €	200 €	petit matériel	581 €	Ogéc (116 €)	465 €	100 €	10 x 15 € = 150 €	250 €	Projet recevable, l'aide est attribuée pour l'intervention de l'Alope et le petit matériel, le Pays d'art et d'histoire apportant plus des notions d'architecture.	80%
25	Groupe scolaire J. Bonniol – Mende	Guillem Portal ; Rosignol	APE	3	CP	48	<i>Nature et culture</i>	septembre à mai	10	6	Bec de jeu	Christophe Tichit	780 €	2 790 €	Séjour	3 570 €	APE (995 €) ; commune (500 €) ; familles (1125 €) ; Conseiller général	750 €	6 x 100 €	0	600 €	Projet recevable, l'aide attribuée sur les sorties pédagogiques de Bec de jeu. L'aide est plafonnée au maximum éligible	21%
26	Ecole St Régis – St Alban	Mme Malavieille	OGEC	5	TPS – CM2	90	<i>Nature, environnement et DD</i>	Janvier – juillet	20	8	Alope, En Chemin, Habitat durable, Arts et nature	Fabrice Dupré, Maëlle Yobé, Sandrine Cendrier, Canelle Labaume	1 200 €	220 €	Transport (220 €)	1 420 €	OGEC (300 €) ; commune (210 €) ; SDEE (110 €)	800 €	8 x 100 €	0	800 €	Projet recevable, bonne adaptations par cycle. L'aide est attribuée sur les interventions pédagogiques.	56%

Synthèse des C.E.E.L. pour la commission du 5 novembre 2013

04/11/2013 17:10

Porteurs et bénéficiaires du CEEL fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges

n°	Coût du projet et financement										Aide éligible CEEL		Remarques ou proposition d'avis sur le projet présentée	% demande de financement sur coût									
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes	nb de jeunes	titre du projet	période	nb 1/2 j. total	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)			coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total	Co-financiers	Aide demandée sur CEEL	éligibilité € (animation)	éligibilité € (autres dép.)	Montant éligible
27	Ecole Publique de La Garde	Virginie Fretagny Outille Sabay, Fanny Richard, Karine Meyrial	APE	4	TPS - CM2	64	<i>Nous créons notre Jardin d'école</i>	octobre à juin	36	2	Alpe(2),	<i>Fabrice Dupré</i>	366 €	651 €	transport (290 €) ; petit matériel péda.(361 €)	1 017 €	APE / OCCE (284 €) ; commune (77 €)	656 €	2x100€	0	200 €	Projet recevable est bien détaillé, bonne articulation avec les enseignants. L'aide est attribuée sur les animations pédagogique, le matériel semble pouvoir être pris en charge par l'école et les transports ne sont pas pris en charge par le CEEL. Le transport de 290 € est pris en charge à 50 % par le SDEE dans le cadre de la SERD.	65%
28	Ecole publique de Grandrieu	Nicolas Vianey- Liaud	APE	1	Cycle III	16	<i>Pollution et dépollution de l'eau</i>	mars à juin	7	2	Fédération de Pêche (2)	<i>Grégory Richard</i>	200 €	43 €	petit matériel	243 €	APE (43€)	200 €	2x85 €	0	170 €	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les interventions de la Fédé de Pêche. Bonne articulation avec les enseignants en cour.	82%
29	Ecole publique de Grandrieu	Yolande Cayroche	APE	1	Cycle I, II	15	<i>Découverte de la rivière et de la macro-faune</i>	mars à juin	6	1	Fédération de Pêche (1)	<i>Grégory Richard</i>	100 €	43 €	petit matériel	143 €	APE (43€)	100 €	85 €	0	85 €	Projet recevable, l'aide est attribuée pour l'intervention de la Fédé de Pêche. Bonne articulation avec les enseignants en cour.	70%

Avis de la commission technique des C.E.E.L. du 5 novembre 2013

Personnes présentes à cette Commission :

Martine Alméras (Conseil Général) ; Emmanuelle Palanque (Conseil Général) ; Isabelle Darnas (Conseil Général) ; Martine Thomas (DDCSPP) ; Claude Anackiewicz (CPC Marvejols) ; Christophe Parayre (CPD EEDD-EPS) ; Philippe Cogolùègnes (IEN Mende) ; Alain Jacquet (DAAC rectorat) ; Olivier Kania (Réel 48)

n°	fond grisé = dossier hors temps scolaire, fond noir = enseignement privé, en italique = collèges										motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques												
	établiss.	réfèrènts	organisisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation	structure interv.	animateur (trice)		coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet retenu	Co-financèurs	demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement	% subvention proposée sur coût total projet
Porteurs et bénéficiaires du CEEL																							
Projet et coûts retenus par la Commission pour financement											proposition financement												
1	école Claude Erignac - Le Monastier	Mme Jarfueil, Mme Resche, M Mastrand	Amis de l'école	3	MS, GS, CP, CM	57	<i>Découvrir l'astronomie à l'école</i>	3	Astrolab (5)	<i>Herbretreau</i>	390 €	129 €	transport (60 €) ; petits matériels (69 €)	519 €	APE (100 €) ; commune (119 €)	300 €	2 x 85€	2 x 15€	/	200 €	200 €	39%	projet recevable, attention à l'adaptation à chaque niveau de classe. L'aide est attribuée pour les interventions de Astrolab et l'achat du petit matériel. Néanmoins, seules deux interventions sont éligibles car l'intervention en soirée est concédée comme de l'extra-scolaire
2	Collège des trois vallées - Florac	Kopp ; Mallarakis	collège	1	6 ième	12	<i>L'auzère</i>	7	En chemin : Cévennes Evasions	<i>Maëlle Yobé, Philippe Blanchet</i>	950 €	1 349 €	transport (600 €) ; sorties (449 €) ; petit matériel (300 €)	2 299 €	collège (459 €) ; CEL (1140€) ; Contrat de rivière	700 €	2 x 100 €	0 €	/	200 €	200 €	9%	projet recevable, mais l'aide est attribuée uniquement sur les sorties avec Cévennes Evasions car les animations de l'asso. En Chemin sont financées par ailleurs dans le cadre du contrat de rivière Tarn-Amont. Les sorties avec Cévennes Evasions doivent avoir un lien pédagogique avec le projet de l'enseignant (par exemple : connaissance de la vie aquatique et des paysages sur la sortie canoë.
3	Ecole primaire de St-Etienne du Valdonnez	Annie Gras, Carole Gerbal	APE	2	CE2 - CM2	27	<i>La lumière</i>	2	Astrolab	<i>G. Herbrettau</i>	260 €	60 €	transport (30 €) ; petit matériel (30 €)	320 €	APE (120€)	200 €	2 x 85€	2 x 15€	/	200 €	200 €	63%	projet recevable, bonne articulation enseignant/animation. L'aide est attribuée pour les interventions de Astrolab et l'achat du petit matériel.

n°	Projet et coûts retenus par la Commission pour financement										proposition financement												
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation retenues	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet	Co-financiers	demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement	% subvention proposée sur coût total projet	motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques
4	Ecole publique de Meyrueis	Régine Leducq ; Saëth Raymond	APE	2	cycle I et II	37	Parcours de découverte autour du mouton	8	Atelier laine ferrière (3) ; Exploit agricole (3) ; historien (2)	Léna Mancee ; M. Causse ; M. Chambon	395 €	260 €	transport (110 €) ; petit matériel (150 €)	655 €	APE (110 €) ; commune (70 €)	475 €	3 x 85 € = 255 €	10 x 15 € = 150 €	/	405 €	405 €	62%	projet recevable, projet global intéressant et bien articulé. Le coût des visites de la Toison d'or et de la filature des caquelères auraient pu être mentionnés dans le descriptif financier. L'aide est attribuée pour les interventions de Léna Mancee et l'achat du petit matériel.
5	Ecole primaire de St Colombe de peyre	Sophie Victor Serrano ; Valérie Brassac	APE	2	TPS - CP / CE - CM	27	A la rencontre de mon paysage, Vers une école du Parc	10	Centre PEP Ventouzet	Géraldine Vieu	960 €	597 €	transport (410 €) ; livres (187€)	1 557 €	APE (182 €) ; Commune (325 €)	1 050 €	8 x 85 € = 680 €	8 x 15 € = 120 €	/	800 €	800 €	41%	projet recevable et bien décrit. L'aide est attribuée sur 8 interventions au Centre du Ventouzet et sur l'achat de matériel pédagogique. Néanmoins la commission concède que le travail de l'enseignante détachée au Centre du Ventouzet n'est pas éligible à l'aide CEEL.
6	Ecole publique du Buisson	Régis Rameau	APE	1	TPS - CP	15	A la rencontre de mon paysage, Vers une école du Parc	4	Centre PEP Ventouzet	Géraldine Vieu	420 €	365 €	transport (220 €) ; livres documentaires (145 €)	785 €	APE (335 €)	450 €	3 x 85 € = 255 €	7 x 15 € = 105 €	/	360 €	360 €	46%	projet recevable et bien décrit. L'aide est attribuée sur les interventions au Centre du Ventouzet et sur l'achat de matériel pédagogique. Néanmoins la commission concède que le travail de l'enseignante détachée au Centre du Ventouzet n'est pas éligible à l'aide CEEL.
7	Ecole publique J.A Dalle - Aumont Aubrac	Meissonnier, Pages, Lopez	APE	5	TPS - CM2	77	Ouverture sur le monde qui nous entoure: Vers une école du Parc	15	Centre PEP Ventouzet	Géraldine Vieu	1 490 €	848 €	transport (410 €) ; matériel pédagogique (438€)	2 338 €	APE (463 €) ; commune (325 €)	1 550 €	10 x 85 € = 850 €	15 x 15 € = 225 €	/	1 075 €	1 075 €	46%	projet recevable. L'aide est attribuée sur les interventions au Centre du Ventouzet et sur l'achat de matériel pédagogique. Néanmoins la commission concède que le travail de l'enseignante détachée au Centre du Ventouzet n'est pas éligible à l'aide CEEL. L'aide est plafonnée au maximum éligible.

n°	Projet et coûts retenus par la Commission pour financement										proposition financement												
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation retenues	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet retenu	Co-financiers	demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement	% subvention proposée sur coût total projet	motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques
8	Collège Marcel Pierrrel - Marvejols	Vieilledent ; Picard	Collège	1	6ième, 5ième, 4ième	30	<i>A la recherche de la précieuse propriété!</i>	3	Loz/herbes	Karrien Gilles	150 €	1 005 €	transport (905 €) ; matériel pédagogique (100€)	1 155 €	collège (550€) ; CAST (200€)	405 €	3 x 85 € = 255 €	0 €	/	255 €	255 €	22%	projet recevable et très bien décrit. Les transports ne sont pas pris en charge par le CEEL, ils doivent être auto financés. L'aide est attribuée pour les 3 interventions de Loz/herbes.
9	Collège Henri Gamala - Collet de Dèze	Favreau Elisabeth	Collège	1	interne	22	<i>projet d'intermat</i>	8	PNC, Fédé de pêche (2), EHPAD,	grégory Richard	200 €	510 €	transport (360 €) ; matériel de pêche (150€)	710 €	Collège (200 €)	510 €	2 x 100 €	0	/	200 €	400 €	28%	projet recevable. L'aide CEEL est attribuée sur les deux interventions de la Fédération de Pêche. Attention L'aide CEEL ne prend pas en charge les transports. La commission vous propose de contacter le PNC pour faire une demande de subvention sur du petit matériel.
10	Collège Henri Gamala - Collet de Dèze	Verdelhan	Collège	3	6ième, 5ième, 4ième	69	<i>Le Gardon, une rivière à protéger</i>	5	Marie, PNC, Fédé de Pêche (2)	grégory Richard	200 €	88 €	matériel pédagogique (88€)	288 €	collège (88€)	200 €	2 x 100 €	0	/	200 €	69%	projet recevable. L'aide CEEL est attribuée sur les deux interventions de la Fédération de Pêche. Attention L'aide CEEL ne prend pas en charge les transports. La commission vous propose de contacter le PNC pour faire une demande de subvention sur du petit matériel.	
11	Ecole publique - Ste Croix VF	Nathalie Lebeq ; Solange Campos ; Nathalie Merignen	APE	2	MS - CE1	26	<i>Les insectes et les hommes</i>	9	Le Merlet (6) ; PNC (1) et PLPD (2)	Fabienne Sebron	1 419 €	3 460 €	transport (398 €) ; Moulin de la Farelle (2912 €) ; matériel pédagogique (150€)	4 879 €	APE (1489 €) ; Commune (300 €) ; Région (250 €) ; familles (1300 €) ; com com (670 €)	1 000 €	8 x 85 € = 680 €	10 x 15 € = 150 €	/	830 €	830 €	17%	projet recevable. L'aide est attribuée sur les interventions pédagogiques et pour l'achat du matériel pédagogique.

n°	Projet et coûts retenus par la Commission pour financement										proposition financement												
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation retenues	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet retenu	Co-financiers	demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement	% subvention proposée sur coût total projet	motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques
12	Ecole publique - Bédoues	Claudine Assier-Manuel	APE	1	TPS - GS	11	<i>Découverte d'une ferme et de son environnement au fil des saisons</i>	5	Lisa Thomas (4); Atelier Laine feutrée (1)	Lisa Thomas et Léna Mancec	610 €	390 €	transport (240 €); matériel pédagogique (150€)	1 000 €	APE (240€)	760 €	5 x 100 €	0	/	500 €	500 €	50%	projet recevable. L'aide est attribuée sur les interventions de Lisa Thomas et l'atelier Laine feutrée. La commission préfère concentrer l'aide sur les intervenants extérieurs et non sur le matériel pédagogique.
13	Foyer rural de Langlade	Irene Delaporte	ALSH	1	10 - 16 ans	6	<i>Nouvelles vie aux déchets</i>	2	Tielion Karton	Chantal Tielion	350 €	130 €	petit matériel (50 €); transport (80 €)	480 €	ALSH (140€); CEL (140€)	200 €	2 x 100 €	0	/	200 €	200 €	42%	projet recevable et original sur le thème de la récup.L'aide est attribuée sur les interventions de Tielion Karton.
14	Centre de loisir de chirac	Brigitte Berbon	commune	0	3 à 11 ans	0	<i>les animaux en captivité</i>	0	parc animalier "Le Jardin des Bêtes"; Parc Animalier d'Auvergne	/	152 €	961 €	transport (660€); petit matériel (301 €)	1 113 €	commune (713 €)	400 €	0 €	0	/	0 €	0 €	0%	projet non recevable, la gestion de ce Centre de loisir est communale, une subvention ne peut donc être accordée car le règlement actuel des CEEL ne prévoit qu'une aide pour les CLSH associatifs.
15	Ecole publique - Pont de Montvert	David Chambon,	APE	2	Cycle I, et III	27	<i>Les petites bêtes</i>	6	PNC	Amyric Salmont	- €	556 €	transport (435 €); matériel et livres (121 €)	556 €	APE (106 €); commune (100 €); familles (200 €)	150 €	0	8x15€ = 120 €	/	120 €	270 €	22%	projet recevable. L'aide est attribuée pour l'achat de petit matériel pédagogique. L'aide est plafonnée au montant du coût du matériel.

n°	Projet et coûts retenus par la Commission pour financement										proposition financement					motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques							
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation retenues	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet	Co-financiers		demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement	% subvention proposée sur coût total projet
16	Ecole publique - Pont de Montvert	David Chambon, Amélie Maurin, Yvette Boissier, Delphine Desnaud	APE	4	Cycle I, II, III	49	Un jardin solidaire à l'école	0	/	- €	375 €	transport (225 €); matériel jardinage (150 €)	375 €	APE (125 €); communes (100 €)	150 €	0	10x15€ = 150 €	/	150 €			40%	Projet recevable. L'aide est attribuée pour l'achat de petit matériel pédagogique.
17	Ecole primaire - Altier	Saliel Marie-José	APE	0	classe unique	0	la rivière	0	Fédération de Pêche (4)	Grégory Richard	485 €	90 €	transport	575 €	APE (255 €)	320 €	0	0	/	0 €	0 €	0%	Projet recevable, néanmoins la commission demande qu'il soit retravaillé car l'articulation pédagogique avec les enseignements élémentaires faits en classe n'apparaît pas dans ce projet. Votre IEN ou le Réel sont à votre disposition pour vous donner plus d'explications.
18	Collège André Chamson - Meyrués	Alla Eric	collège	1	4ième	17	Etude, conception et fabrication de fours à effet de serre	4	Habitat Durable en Cévennes	Sandrine Cendrier	520 €	97 €	petit matériel	617 €	collège (125 €)	492 €	400	0	/	400 €	400 €	65%	Projet recevable et bien détaillé, l'aide est attribuée pour les interventions de HDC. L'aide est plafonnée au maximum éligible.
19	Ecole de Pont ravagers	Jean-Luc Champetier	APE	0	Cycle I	0	A la ferme équestre	0	association Prouette	Mme Ion Wyszoki	800 €	960 €	transport	1 760 €	APE (320 €); commune (100 €); familles (320 €); CEL (208 €)	800 €	0	/	0 €	0 €	0%	Projet recevable mais à représenter à la prochaine commission. Malgré que les interventions soient bien basées sur la connaissance de l'animal et de son environnement, le centre équestre Prouette ne dispose toujours pas d'agrément en Education à l'environnement. De plus, il n'y a pas d'articulation entre le projet pédagogique de l'enseignant et les sorties. Le travail de l'enseignant doit être mis plus en avant si ce	

n°	Porteurs et bénéficiaires du CEEL					Projet et coûts retenus par la Commission pour financement										proposition financement							
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation retenues	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet retenu	Co-financiers	demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement	% subvention proposée sur coût total projet	motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques
20	Ecole publique – Bagnols les bains	St Dizier ; Da Silva ; Saint Dizier ; Fourcaud	APE	4	TPS – CM2	66	<i>Etude de la forêt à travers la faune, la flore et l'éducation au DD</i>	26	PNC ; Centre PEP Ventouzet ; Le Boullipo bibliothèque	M. Malafosse, Géraldine Vien, Mme Fournel	1 000 €	5 907 €	Séjour (3937 €) ; transport (1800 €) ; petit matériel (169 €)	6 907 €	APE (2886 €) ; commune (1515 €) ; familles (1505 €)	1 000 €	8x85€ = 120 €	8x15€ = 120 €	/	800 €	800 €	12%	Projet recevable et bien détaillé, l'aide est attribuée sur 8 interventions au Centre PEP du Ventouzet et l'achat du petit matériel. La commission considère que le travail de l'enseignante détachée au Centre du Ventouzet n'est pas éligible à l'aide CEEL.
21	Foyer rural de Florac	Chaire Guillaud	ALSH	1	11 à 14 ans	12	<i>Club Nature et Club sport de pleine nature</i>	10	Atomroc (2) ; Cévennes Evason (2) ; Accrobranch e (1) ; Alepe (1) ; La Cicendèle (1) ;	Thomas Bonnet, Sébastien Guillot, Fabrice Dupré	1 823 €	2 22 €	Transport (59 €) ; petit matériel (163 €)	2 045 €	ALSH (280 €) ; commune (165 €) ; familles (200 €) ; CEL (200 €) ; DDCSPP (200 €) ; CCSS (300 €)	700 €	4x100 €	0	/	400 €	800 €	20%	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les 4 sorties de l'Alepe, Cévennes Evasions et la Cicendèle qui semblent bien donner une dimension « découverte de l'environnement » à leurs activités.
22	Foyer rural de Florac	Chaire Guillaud	ALSH	1	3 – 10 ans	20	<i>Les 5 sens dans tous leurs états</i>	7	GIE Plante Intise (2) ; Sport Nature en Lozère (1) ; Quo de neal (1) ; Ferme de Fioouage (2) ; Ferme de La Borie (1)	Sophie Lelaie, Fabien Salles, Cécile Maillet, Hervé Durand	1 050 €	480 €	Transport (280 €) ; petit matériel (200 €)	1 530 €	ALSH (250 €) ; DRAC (160 €) ; familles (100 €) ; Communauté de communes (380 €) ; DDCSPP (140 €)	600 €	4x100 €	0	/	400 €	800 €	26%	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les 4 sorties du GIE Plante Intise et à la ferme de Fioouage où une dimension « découverte de l'environnement » est directement liée.
23	Ecole privée Ste Ursule – Ispagnac	Daudé Christiane, Chabalter Laurence	OGEC	2	PC – CP	43	<i>Jardin pédagogique</i>	9	En Chemin (2) ; Herbes Arômes Lozère (6) ; Jardinières de France (1)	Maëlle Yobé ; Laurence Bonel ; Jacky Brard	916 €	- €	/	916 €	Ogce (184 €)	732 €	2x100€	0	/	200 €	300 €	22%	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les interventions pédagogiques de En chemin. Le CEEL ne peut pas financer les interventions de Laurence Bonnel car elle n'a pas l'agrément Education Nationale.

n°	Projet et coûts retenus par la Commission pour financement										proposition financement					motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques						
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation retenues	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet retenu	Co-financiers		demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement
24	Ecole privée Ste Ursule – Ispagnac	Xavier Mougues ; Virginie Rouvière	OGEC	2	CE1 – CM2	26	Jardin pédagogique	10	Pays art et histoire (8) ; Alepe (1) ; Jardinier de France (1)	Nelly Lafont ; Fabrice Dupré ; Jacqy Brard	381 €	200 €	petit matériel	581 €	Ogec (116€)	465 €	100 €	0	/	100 €	17%	Projet recevable, mais l'aide est attribuée uniquement pour l'intervention de l'Alepe. Ce projet n'est pas travailler sous l'angle du développement durable, il y a un manque de cohérence pédagogique. Le Pays d'art et d'histoire apporte plutôt des notions d'architecture et d'aménagement.
25	Groupe scolaire J. Bonnijol – Mende	Guillem ; Portal ; Rossignol	APE	0	CP	0	Nature et culture	0	Bac de jeu	Christophe Ticht	780 €	2 790 €	Sejour	3 570 €	APE (995 €) ; commune (500 €) ; familles (1125 €) ; Conseiller général (200€)	750 €	0	0	/	0 €	0%	Projet recevable néanmoins la commission demande que ce projet soit retravaillé car n'apparaît pas l'articulation entre cette sortie et les enseignements élémentaires faits en cours.
26	Ecole St Régis – St Alban	Mme Malavieille	OGEC	0	TPS – CM2	0	Nature, environnement et DD	0	Alepe, En Chemin, Habitat durable, Arts et nature	Fabrice Dupré, Maëlle Yobé, Sandrine Cendrier, Canelle Labaume	1 200 €	220 €	Transport (220€)	1 420 €	OGEC (300€) ; commune (210 €) ; SDEE (110 €)	800 €	0	0	/	0 €	0%	Projet non recevable, malgré le travail fait par les enseignants il n'y a pas de travail fait avec les animateurs intervenants. Un articulation pédagogique est nécessaire entre le projet pédagogique des enseignants et les interventions afin d'avoir un contenu du projet cohérent. Projet à représenter.
27	Ecole Publique de La Garde	Virginie Fretaign Otilie Saby, Fanny Richard, Karine Meyrial	APE	4	TPS - CM2	64	Nous créons notre jardin d'école	2	Alepe(2),	Fabrice Dupré	366 €	651 €	transport (290 €) ; petit matériel pédagogique (361€)	1 017 €	APE / OCCE (284 €) ; commune (77€)	656 €	2x85€ = 170 € ; 10x15€ = 150 €	/	320 €	31%	Projet recevable est bien détaillé, bonne articulation avec les enseignants. L'aide est attribuée sur les 2 animations pédagogiques de l'ALEPE et une partie du matériel. Les transports ne sont pas pris en charge par le CEEL. Le transport de 290 € est pris en charge à 50 % par le SDEE dans le cadre de la SERD. L'aide est plafonnée au maximum éligible.	

n°	Projet et coûts retenus par la Commission pour financement										proposition financement												
	établiss.	référénts	organisme gestionnaire	nb groupes	niveaux classes / âges	nb de jeunes	titre du projet	nb 1/2 j. animation retenues	structure interv.	animateur (trice)	coût animation	coût autres dépenses	détail autres dépenses	coût total du projet retenu	Co-financéurs	demande subvention initiale	animation	autres dépenses	préparation pédagogique avec l'enseignant exige	subvention proposée	total pour établissement	% subvention proposée sur coût total projet	motivation de l'avis de financement émis par la Commission ou remarques
28	Ecole publique de Grandrieu	Nicolas Vianey-Liaud	APE	1	Cycle III	16	<i>Pollution et dépollution de l'eau</i>	2	Fédé de Pêche (2)	Grégory Richard	200 €	43 €	peut matériel	243 €	APE (43€)	200 €	2x85€ = 170 €	0	/	170 €	245 €	70%	Projet recevable, l'aide est attribuée pour les interventions de la Fédé de Pêche. Bonne articulation avec les enseignements en cours.
29	Ecole publique de Grandrieu	Yolande Cayroche	APE	1	Cycle I, II	15	<i>Découverte de la rivière et de la macro-faune</i>	1	Fédé de Pêche (1)	Grégory Richard	100 €	43 €	peut matériel	143 €	APE (43€)	100 €	85	0	/	85 €	245 €	59%	Projet recevable, l'aide est attribuée pour l'intervention de la Fédé de Pêche. Bonne articulation avec les enseignements en cours.
TOTAUX				48		771		158	: nombre demi-j animation retenues pour financement	17567	22786	Coût total des projets retenus :	40353	demande subvention initiale :	16 115 €			financement total proposé :	8 570 €		21%		

Reformulation de la commande du projet tuteuré « Analyse du dispositif CÉEL » - Réel 48

Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement 07 « Projet tuteuré » de la Licence Professionnelle Coordinateur de projets en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et mise en réseaux (CEEDDR) ; nous, CARDINE Solenne, MEUNIER Agathe et PARLANGE Nicolas, étudiants à l'institut d'éducation à l'agro-environnement de Supagro Florac, sommes amenés répondre à une commande émanant du Réseau d'Éducation à l'Environnement de la Lozère (RÉEL 48) concernant l'analyse du dispositif Contrat Éducation Environnement Lozère (CÉEL).

Le dispositif départemental CÉEL est un outil qui permet d'apporter un soutien pédagogique, technique et financier aux écoles primaires, collèges et centres de loisirs désireux de mettre en place des projets d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Depuis 2002, il est cependant constaté une diminution de l'enveloppe départementale allouée à la réalisation des projets ainsi qu'une diminution de l'implication des enseignants dans les projets d'EEDD.

L'objectif principal de ce projet tuteuré consiste à identifier les freins et les leviers à l'établissement de projets EEDD par les enseignants afin de proposer des pistes d'amélioration du dispositif CEEL.

Il a été convenu entre d'une part M. KANIA Olivier, coordinateur du RÉEL 48 et commanditaire du projet tuteuré et d'autre part Mmes CARDINE Solenne et MEUNIER Agathe et M. PARLANGE Nicolas les différents points suivants :

Concernant l'aspect méthodologique du projet, nous, Mmes CARDINE Solenne et MEUNIER Agathe et M. PARLANGE, nous engageons à :

- étudier le fonctionnement du dispositif CÉEL et son évolution
- enquêter auprès des établissements qui pratiquent ou non l'EEDD par le biais de rencontres avec des enseignants ou d'envois de questionnaires numériques
- formuler des pistes d'amélioration du dispositif CEEL ou d'articulation avec d'autres dispositifs déjà existants en Lozère ou dans d'autres départements suite aux conclusions déduites des travaux des points précédents
- associer et impliquer au maximum les partenaires institutionnels dans notre démarche en organisant des rencontres

Concernant les rendus attendus par M. KANIA Olivier, nous, Mmes CARDINE Solenne et MEUNIER Agathe et M. PARLANGE Nicolas, nous engageons à :

- remettre un livrable, sous la forme d'un dossier, présentant l'ensemble des travaux effectués
- émettre des propositions d'amélioration du dispositif CEEL
- présenter SI POSSIBLE une restitution de notre travail devant les partenaires institutionnels lors d'une réunion qui se tiendra dans l'année 2014

Arbre à Objectifs

Améliorer et développer la communication et l'accompagnement des porteurs de projets

Identifier les représentations du CÉEL
Dynamiser les démarches territoriales
Rechercher des partenaires

Mener une étude sur dispositif CÉEL et proposer des pistes d'améliorations ou de préconisations

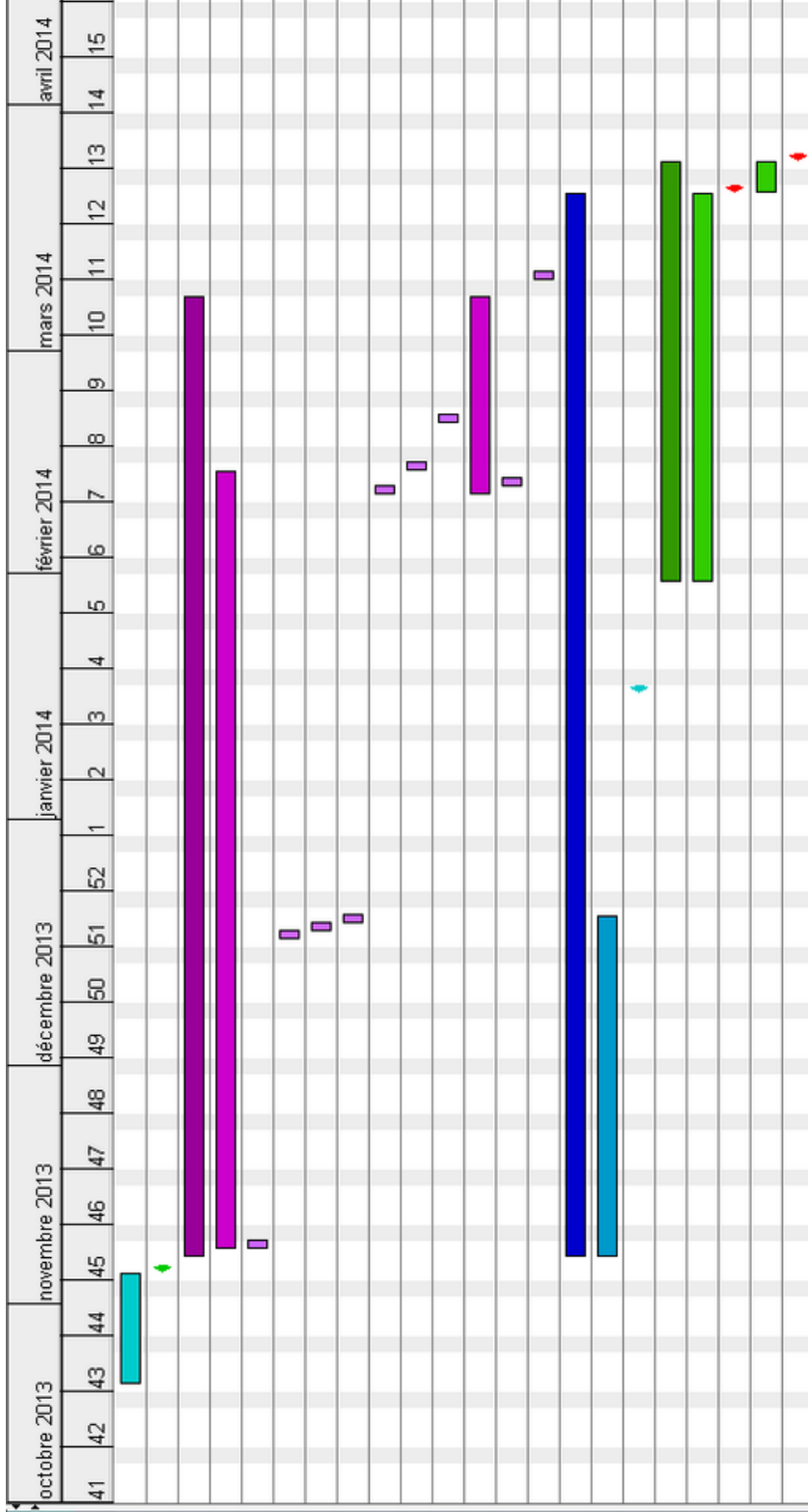
Une étude est menée et des propositions d'amélioration sont définies

Les représentations des acteurs concernés sont recueillies et des partenariats sont envisagés

1.1. Entretien avec les différents acteurs du dispositif : commission, professeurs et enseignants
1.2. Élaboration d'un questionnaire
1.3. Analyse du dispositif et de son mode de fonctionnement
1.4. Pistes d'évolutions envisageables et propositions d'améliorations

2.1. Rencontres et entretiens avec des acteurs du territoire en lien avec l'EEDD
2.3. Identification des potentiels partenaires : financiers, techniques et pédagogiques.
2.2. Pistes d'évolutions et partenariats envisageables

Nom	Date de ...	Date de fin
...Lancement de la démarche	22/10/13	05/11/13
...commission technique CÉEL	05/11/13	06/11/13
...Réalisation et actions concrètes	07/11/13	08/03/14
...Rencontres d'acteurs	08/11/13	14/02/14
...écoles et collèges de Florac	08/11/13	09/11/13
...M. Parayre	17/12/13	18/12/13
...M. Coglouégnès (IEN de Mende)	18/12/13	19/12/13
...M. Larue (IEN de Florac)	19/12/13	20/12/13
...Mme Garnier (PNR des Cévennes)	11/02/14	12/02/14
...Mme Guillot (foyer rural de Florac)	14/02/14	15/02/14
...M. Jacquet (GRAINE L-R. service éducatif)	20/02/14	21/02/14
...Entretiens téléphoniques	11/02/14	08/03/14
...Mme Thorez	12/02/14	13/02/14
...Mme. Thomas	10/03/14	11/03/14
...Questionnaires	07/11/13	21/03/14
...élaboration des questionnaires	07/11/13	20/12/13
...Envoi des questionnaires	17/01/14	18/01/14
...Analyse de l'étude par le dossier	31/01/14	25/03/14
...Écriture du dossier	31/01/14	21/03/14
...RENDU DU DOSSIER	21/03/14	22/03/14
...Préparation de l'oral	21/03/14	25/03/14
...ORAL PROJET TUTORÉ	25/03/14	26/03/14



Mende, le 20 décembre 2013

académie
Montpellier



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lozère

éducation
nationale

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de la Lozère

à

Monsieur Parlange Nicolas
Mesdames Cardine Solenne, Meunier Agathe
Supagro Florac
9 rue Célestin Freinet
48400 Florac

Division XXXX

Service
XXXXXX

N° 000
Affaire suivie par
Marie Dupont
Téléphone
00 00 00 00 00
Télécopie
00 00 00 00 00
courriel
marie.dupont
@ac-montpellier.fr
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Lozère
3 rue de Chanteronne
48001 Mende Cedex

Monsieur , mesdames,

En réponse à votre demande du 19 décembre et après étude des différents documents que vous m'avez soumis, je vous informe que je vous autorise à diffuser le questionnaire sur l'étude du dispositif CEEL aux enseignants des écoles et établissements scolaires du second degré du département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

Caroline Lombardi-Pasquier

Copie à monsieur Christophe Parayre

Dispositif de subvention des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable en Lozère

Ce questionnaire nous servira à améliorer le dispositif CEEL et à vous encourager à la mise en place de projets d'EEDD dans vos classes et vos écoles ...!

Le CEEL (Contrat Éducation à l'Environnement Lozère) est un soutien financier accordé par le conseil général.

Cette aide peut être attribuée aux écoles, collèges, alsh... (sur le temps scolaire périscolaire et extrascolaire) mettant en place des actions ou des projets d'EEDD sur leur territoire.

***Obligatoire**

0. **Avez-vous connaissance du dispositif CEEL (Contrat Education à l'Environnement Lozère)**

*

Une seule réponse possible.

- oui
- non *Passez à la question 15.*

SI OUI

0. **Avez-vous déjà déposé un dossier de demande de subventions CEEL ?**

(si non ne pas répondre aux trois questions suivantes)

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- j'aimerais bien

0. **Le dossier de demande de subventions du CEEL vous semble :**

sur une échelle de 1 à 6

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	
plutôt facile à comprendre et à remplir	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	plutôt difficile à comprendre et à remplir

0. **Quels sont selon vous les atouts de ce dispositif ?**

.....
.....
.....
.....
.....

0. **Quels sont selon vous les faiblesses de ce dispositif ?**

.....
.....
.....
.....
.....

0. **Avez-vous connaissance des actions/ou/projets d'EEDD sur votre territoire?**

Une seule réponse possible.

oui

non

0. **Si oui, pouvez-vous en citer quelques uns ?**

.....
.....
.....
.....
.....

0. **Souhaiteriez-vous avoir plus d'information sur les autres actions/projets d'EEDD de la région?**

Une seule réponse possible.

oui

non

0. **Connaissez-vous des associations ou autres structures d'EEDD sur votre territoire?**

Une seule réponse possible.

oui

non

0. Si oui, pouvez vous en citer quelques unes?

.....
.....
.....
.....
.....

0. Quelle place occupe l'EEDD dans votre école ?

Sur une échelle de 1 à 6

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5 6

inexistante très présente

0. Quelle place occupe l'EEDD dans vos classes ?

sur une échelle de 1 à 6

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5 6

peu présente très présente

0. Rencontrez-vous des problèmes pour monter des actions/ou/projets d'EEDD? Si oui de quels types?

.....
.....
.....
.....
.....

0. Avez-vous des remarques / pistes d'améliorations / souhaits à proposer, concernant l'éducation à l'environnement sur votre territoire et sur le dispositif CEEL?

.....
.....
.....
.....
.....

SI NON

Arrêtez de remplir ce formulaire.

0. Quelle place occupe l'EEDD dans votre école ?

sur une échelle de 1 à 6

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	
peu présente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	très présente

0. Quelle place occupe l'EEDD dans vos classes ?

sur une échelle de 1 à 6

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	
peu présente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	très présente

0. Avez-vous déjà mené(e) des actions et/ou projets d'EEDD?

Une seule réponse possible.

- oui
 Non

0. Si oui, bénéficiez-vous d'une aide financière pour ces actions /ou/ projets?

.....
.....
.....
.....
.....

0. Quelles contraintes avez-vous rencontré(e) pour monter ce genre d'actions/ou/projets ?

.....
.....
.....
.....
.....

0. **Seriez-vous intéressé(e) pour être accompagné(e) lors du montage d'actions /ou/ projets d'EEDD ?**

Une seule réponse possible.

- oui
 non

0. **Si oui à quel niveau?**

Plusieurs réponses possibles.

- Pédagogique
 Financier
 Administratif
 Autre :

0. **Par quel type d'acteurs?**

(département, mairies, associations, collectivités(locales, territoriales), communauté de communes...)

.....
.....
.....
.....
.....

0. **Seriez-vous prêt à élaborer des actions /ou/ projets en commun avec d'autres classes de l'école?**

Une seule réponse possible.

- oui
 non

0. **Avez-vous connaissance des actions /ou/ projets d'EEDD dans votre territoire ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

0. **Si non, aimeriez-vous en prendre connaissance ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

0. **Avez-vous des contacts avec des acteurs EEDD sur votre territoire?**

Une seule réponse possible.

oui

non

0. **Si oui lesquels?**

(animateur, intervenant extérieur, conseiller pédagogique...)

.....
.....
.....
.....
.....

0. **Seriez-vous prêt à faire intervenir un acteur EEDD dans votre classe ou à l'extérieur?**

Une seule réponse possible.

oui

non

0. **Ressentez-vous le besoin d'effectuer une formation sur le développement d'actions /ou/ projets pédagogiques en EEDD**

Une seule réponse possible.

oui

non

0. **L'aide financière des CEEL vous semble être pertinente pour développer les actions et projets en EEDD?**

sur une échelle de 1 à 6

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	
peu pertinent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	très pertinent

0. Avez-vous des remarques, interrogations ou propositions à formuler, concernant l'éducation à l'environnement sur votre territoire ?

.....

.....

.....

.....

.....

Fourni par



Annexe 12 : Enquêtes enseignants

Collège de Florac, Les trois Vallées : 3 enseignants enquêtés

Prof de sport : fabienkoop@gmail.com

Porteur d'un projet sur l'eau, s'est fait aider par le Réel pour remplir la documentation (le dossier). Dossier couplé avec un Contrat Educatif Local et un contrat rivière. Conséquences : difficultés à monter un projet, peu de visibilité sur les documents à remplir. Il connaît toutes les associations EEDD des environs. Ne serait pas contre une mise en réseaux des projets et une plate-forme d'échange avec les autres professeurs. Questionnements sur l'organisation des projets et temps de montage.

Prof de SVT : david.quiles@hotmail.fr :

Mène différents projets EEDD dans sa classe. EEDD très présente dans ses cours. N'avait pas connaissance du CEEL, mais souhaiterait avoir des informations supplémentaires pour commencer à monter des projets.

Prof d'histoire : Mme Malliarakis (arrivée depuis septembre)

Mise en place avec le professeur de sport d'un projet sur l'eau avec les 6ème. Les deux professeurs possèdent chacun 1h30 par semaine consacrée à l'enseignement de l'EEDD. Ils se rassemblent et ont donc 3h par semaine à consacrer à l'EEDD aux 6èmes. Un dossier CEEL a été monté et proposé cette année. Très intéressée par une plate-forme d'échange des projets faits sur le territoire car en demande d'information concernant les projets déjà menés en EEDD sur le territoire. A participé à la semaine du goût sur le collège.

Ecole maternelle et primaire publique de florac **suzetteagulhonflorac48@ac-montpellier.fr**

Directeur : A connaissance du dispositif, mais pas des modalités pour remplir les formulaires, le dossier. Insiste sur la non visibilité des instances et des différents moyens de subvention des projets (CEL ; CEEL ; contrat rivière...)

Isabelle institutrice: a connaissance et utilise le dispositif CEEL. Mêmes remarques que le directeur sur la visibilité des instances. Mais aussi sur celle des différents projets EEDD menés par les autres écoles sur le territoire. Serait d'accord pour participer à un réseau d'échange entre enseignants et pour une mutualisation des différents projets.



Réseau éducation environnement Lozère

5 rue Serpente, 48400 FLORAC

Tél. / fax : 04 66 45 17 46

reel48@wanadoo.fr



Le 26 novembre 2013, à Florac

Contrat Education Environnement Lozère (CEEL)

BILAN pédagogique et financier de l'année civile 2013

Pour le détail de chaque projet, se référer aux avis de financement des deux commissions techniques :

- du 25 mars 2013
- du 5 novembre 2013

Bilan quantitatif du dispositif CEEL

	Année civile 2012	Année civile 2011	Année civile 2010	Année scolaire 2008/2009	Année scolaire 2007/2008	Année scolaire 2006/2007	Année scolaire 2005/2006	Année scolaire 2004/2005	Année scolaire 2003/2004
♦ 71 groupes bénéficiaires (63 classes et 8 groupes de jeunes dans le cadre des loisirs)	67	64	91	109	82	87	105	99	120
issues de 24 écoles (maternelles, élémentaires), 6 collèges et 6 centres de loisirs	36	46	40	51	41	43	45	42	50
au travers de 41 projets aidés (sur 46*)	39	45	40	60	49	45	57	52	53
1137 jeunes impliqués	1179	1282	1805	1850	1406	1509	1658	1595	1914
avec 208 demi-journées financées d'intervenants en éducation à l'environnement	153	162	165	249	177	181	243	223	245
plus 30 demi-journées d'intervenants gratuites	11	35	79	43	110	63	69	73	45
issus de 22 structures (associations, entreprises, établissements publics)	22	27	27	28	25	25	37	28	30
avec une aide totale du Département de 15 322 € auxquels se rajoute la somme de 3500 € pour l'organisation de la JDE3D pour les collèges	13 870	16 003	17 130	26 832	19 430	20 705	26 947	26 100	26 990

* 6 projets déposés n'ont pas été financés pour les raisons suivantes : contenu pédagogique à approfondir, dossiers à retravailler et représenter

Thématiques des projets

Thèmes	Nombre de projets 2013	Chiffres 2012	2011	2010	2008 /09	2007/ 08	2006/ 07	2005/ 06	2004/ 05	2003/ 04	Nombre de groupes 2013	Chiffres 2012	2011	2010	2008/ 09	2007/ 08	2006/ 07	2005/ 06	2004/ 05	2003/ 04
Eau	8	7	6	7	15	13	10	18	15	23	12	9	7	18	25	19	22	36	31	51
Découverte milieux naturels - biodiversité	7	9	12	5	13	14	13	11	9	7	13	14	19	6	17	18	25	22	17	14
Forêt / botanique	6	4	4	2	7	4	3	6	5	2	9	5	4	5	13	6	5	12	12	4
Paysage / cartographie	3			1	0	0	2	5	2	1	4			1	0	0	1	9	2	2
Oiseaux		1		1	0	0	5	4	9	2		4		1	0	0	6	7	14	5
Agriculture locale/ alimentation	5				0	0	0	3	5	0	9				0	0	0	2	6	0
Ecocitoyenneté / DD/ E3D	1	3	3	2	6	9	2	3	0	0	1	4	6	9	25	15	12	6	0	0
énergie	1	2	3	5	/	/	/	/	/	/	1	8	4	22	/	/	/	/	/	/
Jardin	6	1	8	4	3	5	4	2	2	3	14	2	8	5	4	14	6	5	6	8
Patrimoine					0	2	1	1	2	1					0	4	1	1	4	1
Météo / ciel / astrogologie	3	1	2	2	1	1	1	1	2	4	6	2	8	2	1	1	1	2	2	10
Déchets	1	7	2	4	3	1	0	1	1	9	1	10	4	4	4	1	0	3	2	25
Faune		1	2	2	2	2	5	1	1	1		1	2	6	3	3	9	1	1	1
Géologie		1	1		2	1	2	0	1	1		1	1		5	1	3	0	2	1

Structures d'éducation à l'environnement impliquées

Départementales

Structure	Chiffres 2013 en demi-journées	Chiffres 2012	Chiffres 2011	Chiffres 2010	Chiffres 2008/09	Chiffres 2007/08	Chiffres 2006/07	Chiffres 2005/06	Chiffres 2004/05	Chiffres 2003/04
Bec de Jeu / FOL Lozère		28		14	23	0	9	79	43	25
Fédération de Pêche ALEPE	20	30	24	18	23	41	34	51	43	28
Parc national des Cévennes (gratuit)	13	15	44	28	66	59	63	40	59	34
Arbre à Balades Schisto		4	5	21	21	32	35	39	58	34
Montagne, Pêche et Nature		2		24	13	4	10	11	12	21
Aujourd'hui et 2		3	2		6	4	7	8	10	5
			2			0	0	7	0	0
			2			0	0	5	0	0

Cuisine ta terre	4	5							
L'arbre aux abeilles		3	2		0	0	0	0	0
Loz'herbes	3								
GIE Plante Infuse	2								
Jardiniers de France	2								

Coordination du dispositif CEEL

- ◆ **Conseil Général de la Lozère** : porteur du dispositif, décisions de financement, gestion des subventions.
Jean Paul Pourquier (Président), M. Roujon (Conseiller général), M. Reversat (Conseiller général), Emmanuelle Palanque, Martine Alméras, Isabelle Darnas.
- ◆ **Direction Académique des Services de l'Education Nationale** : validation institutionnelle, coordination du dispositif, accompagnement technique et pédagogique des projets, avis sur financement.
Caroline Lombardi-Pasquier (DASEN Lozère), Philippe Cogoluègues, Alain Jacquet, Sébastien Méjean, Francine Pana-Martin, Claude Anasckiewich, Philippe Godé, Jean-Paul Larue, Eric Ciabrini, Christophe Parayre
- ◆ **Rectorat de Montpellier** : accompagnement technique et pédagogique des projets, avis sur financement.
Alain Jacquet (Chargé de mission départementale Culture scientifique et EDD pour l'enseignement secondaire), Mr. Guizard (IPR responsable de l'Action culturelle)
- ◆ **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Lozère** : validation institutionnelle, coordination du dispositif, accompagnement technique et pédagogique des projets, avis sur financement.
M. Meffray (Directeur Départemental), Martine Thomas
- ◆ **Réseau Education Environnement Lozère** : coordination du dispositif, accompagnement technique et pédagogique des projets, instruction des dossiers, secrétariat des commissions d'avis de financement, rédaction du bilan.
Marie-Laure Girault (Présidente), Olivier Kamia (coordinateur)

Améliorations du dispositif CEEL

Le CDDP et l'éducation nationale avec le soutien du Conseil Général ont mis en place une plateforme Internet de l'offre culturelle et artistique dans laquelle on retrouve les acteurs de l'EEDD et de la culture scientifique. Ce site : <http://www.educationartsetculturelozere.info/site/> est un portail présentant toutes les activités pédagogiques complémentaire aux enseignements. Elle a été mise en place dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Un nouveau règlement a été mis en place par la CT CEEL du 2 novembre 2011 concernant l'intervention d'étudiants en situation de stage dans le cadre de projets pédagogiques d'EEDD : Le barème de l'aide proposée correspond à un nouveau barème "stagiaire". Considérant qu'un étudiant en formation n'est pas un professionnel déclaré (les professionnels ont des diplômes et charges de fonctionnement compris dans leur coût : temps de préparation, outils pédagogiques, TVA, secrétariat, comptabilité, frais de

bureautique et télécommunication, impôts, taxes ...) l'aide est limitée à 1/3 du montant initial soit 85 € / 3 = 28 € par demi-journée d'animation. Le temps de préparation, comme pour les professionnels est prévu dans le coût d'intervention. Donc l'aide proposée sur ce projet prend en compte les interventions justifiées et le coût du matériel pédagogique nécessaire dans la limite de 10 demi-journées réalisées par l'enseignant.

Rappel des dernières évolutions des critères d'attribution des aides :

- plafonner l'aide du Conseil Général à 80 % du coût total du projet retenu, impliquant 20 % d'auto ou co-financement par le porteur du projet.
- Limiter ou annuler la prise en charge des transports/déplacements de groupes par l'aide CEEL.
- Faire évoluer l'aide CEEL de 85€/15€ à 100€/0€, la part « autres dépenses » étant peu utilisée et le coût des animations étant largement supérieur.
- Mentionner ces évolutions dans la lettre de Présentation du dispositif CEEL.

ECOUTEZ

RÈGLEMENT SOUTIEN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Les soutiens en France métropolitaine sont destinés à des **associations**. Les projets, menés dans un esprit de concertation et de mutualisation, doivent inciter un maximum d'acteurs (élus, services techniques, professionnels, citoyens de tout âge...) à agir en faveur de l'environnement, tout en tenant compte des réalités économiques et sociales.

ARTICLE 1 - Types de projets attendus

a) La FNH sera particulièrement attentive aux éléments suivants :

- Illustrer de façon concrète comment l'écologie apporte des solutions permettant de réduire les inégalités ;
- Donner un rôle accru au citoyen et favoriser l'engagement en général ;
- Mettre en avant une concertation, une dynamique entre plusieurs acteurs ;
- Impliquer les bénéficiaires dès l'origine du projet ;
- Proposer si possible des actions innovantes (techniques ou sociétales) ;
- Montrer la recherche d'efficacité optimale (opérationnelle, partenariale, financière, pérennisation).

b) Thématiques : le jury sera particulièrement sensible aux projets portant sur les thèmes suivants :

- Mobilisation des acteurs pour une gestion durable du territoire ;
- Promotion de démarches agroécologiques (de la production à la consommation) ;
- Réduction de la précarité énergétique dans le logement ;
- Création d'alternatives à l'automobile individuelle dans le périurbain et le rural ;
- Mise en oeuvre de méthodologies innovantes de démocratie participative pour la transition écologique.

Les projets présentés peuvent cependant porter sur d'autres thèmes.

c) Ne rentrent pas dans le cadre du dispositif de soutien :

- Les projets à caractère commercial, sportif, religieux ou politique ;
- Les projets à caractère humanitaire ;
- Les productions d'œuvres artistiques, littéraires, musicales et audio-visuelles ;
- Les projets comprenant un voyage (cependant, les porteurs de projets peuvent solliciter la Fondation à leur retour pour des actions conformes au présent règlement s'appuyant sur l'expérience acquise pendant leur voyage) ;
- Les projets d'études, de stages ;
- Les travaux ou missions de recherche ;
- Les événements à caractère ponctuel (y compris s'il s'agit d'événements qui se reproduisent chaque année).

ARTICLE 2 - Structure porteuse du projet

a) Le dispositif de soutien en France métropolitaine est ouvert à toute association à but non lucratif porteuse d'un projet éligible au sens du présent règlement.

b) Ne peuvent pas se présenter en tant que candidats :

- Les organismes liés à des entreprises (comité d'entreprise, syndicat professionnel...) ;
- Les organismes publics, collectivités, ou toute structure en dépendant ;
- Les établissements scolaires ;
- Les organismes politiques ou religieux ;
- Les particuliers (*).

(*) Les particuliers désireux de présenter un projet doivent le faire dans le cadre d'une structure qui hébergera alors le projet.

c) Les structures ayant un budget annuel de plus d'un million d'euros ne pourront prétendre qu'à un appui moral et non financier (à l'exception des structures telles que les centres sociaux et les associations d'insertion).

d) Pour les projets qui ont déjà été lauréats, la demande de soutien peut être renouvelée une seule fois mais doit justifier d'une évolution notable du projet.

ARTICLE 3 - Inscription

a) L'inscription se fait exclusivement sur Internet : un formulaire à compléter est mis en ligne sur le site de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. Cette inscription est la première étape destinée à vérifier l'éligibilité des projets.

b) Aucune demande envoyée sans inscription préalable ne sera prise en compte.

c) La structure porteuse s'engage à désigner en son sein une personne référente pour le projet.

d) Seuls les projets dont la réalisation est en cours ou postérieure à la date de réunion du jury peuvent être soumis.

e) Une structure ne peut présenter qu'un seul projet par an.

f) Les projets dont la structure porteuse est en France métropolitaine mais qui se déroulent en Outre-mer ou au niveau international doivent être présentés dans le cadre des dispositifs correspondants.

ARTICLE 4 - Niveaux de dotation

Il y a deux niveaux de dotation : moins de 1.000 € (avec une procédure d'instruction allégée) et de 1.000 € à 5.000 €.

ARTICLE 5 - Instruction des candidatures

Les responsables des projets éligibles sont contactés par la Fondation pour constituer leur dossier. Le dépôt du dossier se fait par mail et par courrier impérativement avant la date fixée par la Fondation lors de cette prise de contact.

Seuls les dossiers complets sont pris en compte.

ARTICLE 6 - Sélection des lauréats

Un jury d'experts rassemblés par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme désigne les projets lauréats. Le jury est souverain et n'est donc pas tenu de justifier ses décisions.

Quatre sessions par an sont organisées, les jurys ont lieu à la fin de chaque trimestre. Les projets ayant été présentés trop tardivement sont examinés au jury du trimestre suivant.

ARTICLE 7 - Attribution des soutiens

a) L'obtention d'un soutien se traduit par l'attribution d'une aide financière d'un montant compris entre 100 € et 5 000 € et d'un logo uniquement destiné à la valorisation du projet.

b) La Fondation n'assume pas la totalité du financement d'un projet et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet.

c) Le versement du soutien est effectué à la structure porteuse du projet.

d) Modalités de versement du soutien :

Les dotations comprises entre 1 000 € et 5 000 € sont versées en 2 échéances :

- 60 % suite à la délibération du jury ;

- 40 % après la remise d'un compte-rendu final de réalisation du projet.

Les dotations inférieures à 1 000 € sont versées en une seule fois suite à la délibération du jury, après signature de la lettre d'engagement.

e) Une lettre d'engagement rappelle les obligations réciproques de la structure porteuse du projet lauréat et de la Fondation. Elle concerne les conditions de versement du soutien, de la valorisation du projet et de l'utilisation de l'image de la Fondation. La lettre d'engagement doit être complétée, datée, signée par le responsable du projet lauréat et le responsable de la structure porteuse du projet lauréat, les signatures étant précédées de la mention « lu et approuvé », et renvoyée à la Fondation pour que le soutien prenne effet.

ARTICLE 8 - Communication

a) Les projets lauréats sont présentés sur le site Internet de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

b) Les responsables des projets lauréats doivent fournir, à la demande de la Fondation, des photographies numériques ou une vidéo illustrant le projet, libres de droits.

c) L'utilisation du logo et la mention du soutien de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme ne sont autorisées que dans le cadre du projet lauréat.

d) Le logo mis à la disposition du lauréat par la Fondation sera utilisé pour toute communication et sur tous les supports en lien avec le projet soutenu.

ARTICLE 9 - Résiliation

a) Le soutien de la Fondation a pour but d'apporter une aide à la réalisation des projets présentés. En aucun cas, les fonds versés ne peuvent être utilisés pour un autre objet sans autorisation écrite de la Fondation. Le non-respect de cette clause entraîne l'obligation immédiate de rembourser tous les fonds versés par la Fondation et non affectés à la réalisation du projet.

b) Le responsable de la structure porteuse doit pouvoir justifier à tout moment de l'avancement du projet. La Fondation se réserve le droit d'annuler le versement subordonné au compte-rendu final de réalisation, si ce dernier ne lui parvenait pas dans un délai de six mois suivant la date fixée pour sa remise.

c) En cas de non réalisation du projet, la structure porteuse a l'obligation de reverser à la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme les fonds déjà perçus. En cas d'arrêt du projet en cours de réalisation, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme peut décider d'interrompre

définitivement ses versements.

ENVOYER CETTE PAGE À UN AMI 

[HAUT DE PAGE](#)

[BLOG](#) [CONTACTS](#) [RSS](#)

NEWSLETTER:

[ESPACE PRESSE](#) [FAQ](#) [CRÉDITS](#) [MENTIONS LÉGALES](#)